
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Lundi 28 avril 2008, à 21 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 21 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Pierre Maudet*, conseiller administratif, *MM. Alexis Barbey*, *Grégoire Carasso*, *M^{mes} Sophie de Weck Haddad*, *Nathalie Fontanet*, *Catherine Gaillard*, *M. Adrien Genecand*, *M^{mes} Laetitia Guinand*, *Danièle Magnin*, *MM. Jean Sanchez* et *Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani* et *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 avril 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 22 avril, mercredi 23 avril et lundi 28 avril 2008, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: fabrication de supports pour l'affichage

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Le bureau tient à féliciter M. et M^{me} Alain de Kalbermatten pour la naissance du petit Nicolas, samedi dernier. (*Applaudissements.*)

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Vera Figurek (AGT). Pour faire suite aux propos de M^{me} Klopmann tout à l'heure, j'aurais voulu préciser la teneur de notre amendement. Notre collègue du groupe des Verts disait que cet amendement était la mort de l'affichage culturel et associatif. Or c'est tout le contraire. En effet, nous souhaitons que ce soit la Ville de Genève qui s'occupe non seulement des supports, mais également de l'entretien. C'est bel et bien ce qui est stipulé dans notre amendement. Nous ne pouvions pas indiquer dans l'amendement que la Ville s'occuperait également de l'affichage, puisque l'affichage est libre.

Nous avons ajouté à la fin de l'article premier uniquement la mention: «(...) et de veiller à ce que la Ville de Genève s'occupe de l'entretien de l'ensemble de ces supports.» Pour le reste, l'article ne change pas.

Voilà, Mesdames et Messieurs, j'espère que vous nous suivrez sur cet amendement.

¹ Rapport, 5493.

Proposition: fabrication de supports pour l'affichage

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je prends la parole une seconde fois pour signifier la position du groupe démocrate-chrétien. Tout à l'heure, ma collègue Alexandra Rys a bien montré comment, dans une entreprise qui se veut de l'économie sociale et solidaire, on trouvait un administrateur domicilié à Mexico, un autre à Paris et enfin un troisième à Genève. Je ne veux pas revenir sur son argumentation, mais nous avons la preuve en tout cas que des glissements sont possibles.

Nous revenons donc sur la recommandation que nous avons votée en commission. Nous ne pensons pas que les appels d'offres doivent être réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire: ils doivent être ouverts à tous. Nous ne voterons pas non plus les amendements qui ont été proposés. Par contre, comme l'a précisé le magistrat, nous pensons que la proposition répond aux normes légales et nous la voterons telle quelle.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Contrairement à ce que j'ai annoncé tout à l'heure, le groupe socialiste ne votera pas l'amendement des Verts demandant que l'affichage sur les armoires électriques puisse se faire également sur les côtés. Cela pour deux raisons. La première, et je fais mon mea culpa, c'est que je devais consulter les membres de mon groupe l'autre soir et que, semble-t-il, je ne les ai pas tous consultés; certains d'entre nous n'ont donc pas pu prendre position sur le sujet. La deuxième raison tient aux explications de Pierre Maudet. Nous estimons qu'il nous a donné des garanties suffisantes, ce d'autant qu'il y a une période test et que tout cela sera réexaminé dans une année. Pour ce qui est du nombre d'emplacements, nous avons décidé d'approuver le nombre indiqué dans la proposition et rien de plus.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). J'aimerais répondre principalement à la préoccupation des Verts quant à la survie des associations si leur amendement ne passait pas. Etant moi-même concernée, je pense que c'est là un leurre. Si la vie des associations dépendait de l'amendement des Verts et de l'affichage sur des armoires électriques, qui par ailleurs ne nous appartiennent pas, nous serions bien entendu interpellés, car il est vrai que toute association culturelle a droit légitimement à faire connaître ses manifestations.

A cet égard, la proposition PR-593 répond, dans un premier temps, à un souci de visibilité et de légitimité. Elle vise à ce que tout un chacun puisse officiellement avoir son emplacement d'affichage, organisé par la Ville et légalement. Il nous semble que les 1800 espaces proposés sont satisfaisants, même si nous n'excluons pas que ce nombre puisse être augmenté, selon la demande.

En l'occurrence, ce qui compte pour les associations, ce ne sont pas les petites affiches en très grand nombre n'importe où et n'importe comment, qui donnent l'impression à la population qu'on fait n'importe quoi, mais bien un système d'affichage organisé, pour que les gens puissent avoir une vraie connaissance de la vie culturelle à Genève. Je pense ici notamment aux colonnes Morris qui sont très demandées. Le temps d'affichage de deux semaines qui était jusqu'à présent imparti aux associations a été réduit à une semaine, pour que chacun puisse avoir son temps d'affichage. C'est une préoccupation pour nous et c'est dans ce sens-là que nous voulons, non pas mettre des affiches plus petites n'importe où et n'importe comment, mais véritablement mettre les affiches au bon endroit et de la bonne manière, pour tout un chacun.

Nous voterons donc la proposition PR-593 et nous veillerons à ce que d'ici une année, avec les évaluations qui seront faites, nous puissions vraiment répondre aux besoins d'information qu'ont les associations à but non lucratif et notamment culturelles, en ville de Genève.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Avec un grand regret, les Verts ont pris acte que leur amendement ne serait pas soutenu, en tout cas par les socialistes. Tant pis!

Ensuite, je voudrais répondre à M^{me} Figurek. Je n'ai pas dit que l'amendement d'A gauche toute! entraînerait la mort de l'affichage. J'ai dit que de ne pas avoir assez d'espaces entraînerait la mort de l'affichage sauvage et donc des milieux associatifs et culturels, qui ne pourraient plus informer la population de leurs différentes activités, ou qui ne pourraient plus afficher sans être amendés.

Cela dit, en écoutant M^{me} Figurek, j'ai été contente d'entendre qu'A gauche toute! avait compris qu'il était aberrant de demander à la Ville d'entretenir tous les panneaux, autant ceux de l'entreprise que les siens. A gauche toute! a donc modifié son amendement pour demander que la Ville de Genève s'occupe de l'affichage et de l'entretien. Pour ce qui est de l'affichage, je crois que les auteurs de l'amendement sont en train de retirer cette partie-là, et c'est fort heureux. En effet, les Verts, comme sans doute tout ce Conseil municipal, ne souhaitent pas que la Ville commence à faire de l'affichage libre. Non! Ce sont les associations qui font leur affichage. Alors, s'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, supprimez cette partie-là de votre amendement, qui est vraiment inutile.

Cela fait, on en revient donc à l'amendement précédent qui, formulé tel qu'il est, signifie que la Ville va entretenir tous les panneaux, y compris ceux de l'entreprise. Nous ne pouvons pas accepter cela et nous refuserons donc cet amendement.

Ce que les Verts et les milieux concernés veulent, autant pour les lieux de sortie et les scènes que les lieux d'activités, c'est que les espaces d'affichage soient

Proposition: fabrication de supports pour l'affichage

autogérés. Concernant l'entreprise – qui fait tellement peur – je répète qu'il ne s'agit pas de donner la moitié des panneaux à n'importe quelle entreprise. Le souhait, ici, est de préserver l'accord qui garantit des panneaux pour l'affichage libre, et de ne pas mettre en péril la potentielle mise à disposition desdits panneaux.

L'entreprise choisie sera évidemment une entreprise qui fait déjà de l'affichage pour les associations et les milieux culturels à but non lucratif. Il faut être conscients que ces entreprises-là existent déjà et qu'elles sont utiles aussi pour les milieux concernés. On peut certes regretter qu'il n'y ait pas beaucoup plus de panneaux pour l'affichage libre. Mais, s'il vous plaît, ne faites pas disparaître toute possibilité d'affichage pour les associations et les milieux culturels concernés.

M^{me} Vera Figurek (AGT). Excusez-moi d'intervenir à nouveau, Monsieur le président, mais j'aimerais quand même répéter qu'A gauche toute! a déposé un amendement le 22 avril 2008 et qu'aujourd'hui nous n'y avons rien changé. Le texte dit: «(...) et de veiller à ce que la Ville de Genève s'occupe de l'entretien de l'ensemble de ces supports.» A aucun moment il n'a été question qu'elle s'occupe de l'affichage. Je pense donc que M^{me} Klopmann et son groupe pourront être d'accord avec notre amendement. Je ne sais pas pourquoi il y a eu une confusion, mais je laisse la parole à ma collègue, qui va peut-être expliquer encore mieux ce que nous avons déjà dit trois fois...

Le président. Et ceux qui n'auront toujours pas compris pourront tenir une mini-séance hors de cette salle...

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'ai l'impression que nous ne parlons pas tous de la même chose et qu'un aspect de cette proposition n'a pas été traité ce soir. La loi dit que l'affichage sauvage est interdit et que les communes sont en charge d'organiser l'affichage libre, mais, en proposant qu'une partie de cet affichage libre soit pris en charge par une entreprise – peu importe la nature de l'entreprise – on contourne la loi. Comme l'ont précisé M^{mes} Klopmann et Kraft-Babel, il est question que les associations puissent afficher librement et que ces affichages perdurent le temps nécessaire pour que la population connaisse les activités et les événements annoncés. Nous savons qu'au bout d'un certain temps les panneaux mis à disposition auront besoin d'un certain entretien et il nous semble juste que la Ville – qui propose d'ailleurs de mettre à disposition ces panneaux – soit aussi la collectivité qui se charge de l'entretien, ne serait-ce que pour évaluer les besoins et les réparations. Il y a là un travail qui, nous semble-t-il, pourrait être assumé par la collectivité.

Cela dit, ce qui m'inquiète le plus, c'est que, parmi toutes les associations, groupements et sociétés qui ont besoin de cet affichage libre, certains n'auront probablement pas les moyens de payer ne serait-ce qu'une somme modique à l'entreprise chargée de la moitié de cet affichage libre. Il existe, et nous le savons, des groupements qui n'auront pas les moyens de payer et c'est là que nous contournons la loi, c'est-à-dire que nous empêchons une partie des citoyens de faire entendre leur voix. C'est un problème beaucoup plus important que celui de savoir si nous avons besoin de telle ou telle entreprise, de 500, 2000 ou 10 000 espaces d'affichage. Le plus grave, à mon avis, c'est cette restriction qu'on risque de mettre à l'expression populaire.

Dans ce sens, notre amendement a plusieurs objectifs: d'une part, l'entretien dont je viens de parler, mais aussi celui de rappeler que la loi parle d'affichage libre, c'est-à-dire un affichage qui n'est pas soumis à l'obligation d'être porté par une entreprise ou une autre. Pour ma part, je ne m'opposerai évidemment pas à cette demande de crédit, parce qu'il est évident que nous avons besoin de ces emplacements. Néanmoins, je trouverais dommageable pour les droits des citoyens que, de manière presque arbitraire, si je puis dire, nous décidions que 50% de ces affichages doivent être pris en charge par une entreprise. Par conséquent, si je vous invite à voter ces 210 000 francs, je crois néanmoins que nous devrions réfléchir à cette problématique consistant à offrir – de manière difficilement compréhensible, je le répète – à une entreprise privée l'affichage que nous venons de nommer «libre».

Par ailleurs, si notre groupe émet d'autres réticences, elles concernent la notion d'économie sociale et solidaire. Nous adorons ces deux mots, et d'ailleurs nous nous battons tous, ici, pour une société qui soit solidaire – ce qui n'est pas toujours le cas – et aussi sociale – on sait que notre société l'est de moins en moins. Or le problème est le suivant: pour l'instant, nous n'avons aucune définition claire de cette entreprise, nous sommes un peu dans le flou... Pour ce qui nous concerne, si nous avons une définition claire et l'assurance que, dans cette entreprise sociale et solidaire, les personnes qui travaillent bénéficient de tous les droits qui devraient être ceux de tous les travailleurs, nous n'y verrions aucun inconvénient. Néanmoins, nous avons quelques doutes sur cette entreprise sociale et solidaire, quelques réticences, en attendant que quelqu'un nous explique qu'il ne s'agit pas simplement de dumping salarial!

M. Alexandre Chevalier (L). Monsieur le président, vous direz à M^{me} Wenger qu'elle me surprend quand elle parle de respect de la volonté populaire, sachant que le magistrat, M. Maudet, fait son possible, avec diligence, pour mettre en place un projet visant précisément à respecter la volonté populaire. En effet, le peuple a déjà tranché sur la question de l'affichage sauvage; le peuple veut une

Proposition: fabrication de supports pour l'affichage

ville plus propre, un affichage mieux organisé, et c'est ce que M. Maudet est en train de faire avec ce projet. Nous, libéraux, ne comprenons pas les amendements du groupe A gauche toute!, puisque la proposition présentée par le magistrat est concrète, cohérente et conforme à la volonté populaire qui s'est exprimée dans les urnes.

De même, M^{me} Wenger a parlé de solidarité et j'ai été un peu surpris par ses propos. Mesdames et Messieurs, vous vous faites toujours les chantres de la solidarité, la solidarité est un de vos maîtres mots. Mais avez-vous pensé aux personnes qui ont l'occasion de travailler dans ces concessions d'affichage? Ce sont notamment des étudiants qui ont besoin de boucler leurs fins de mois pour poursuivre leurs études en toute quiétude. Or, avec vos discours et vos amendements, vous les en privez! En l'occurrence, on peut se demander qui est réellement solidaire, qui met vraiment en œuvre la solidarité...

Pour nous, il est important d'aller de l'avant dans ce projet tel qu'il a été déposé par le magistrat, afin de respecter la loi et de faire en sorte que la solidarité profite à ceux qui en ont besoin.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'aimerais vraiment que la proposition d'attribuer une concession à une entreprise pour la moitié des panneaux soit bien comprise par A gauche toute! Cela ne veut pas dire que les associations seraient arbitrairement départagées entre celles qui bénéficieraient des espaces libres et celles qui seraient obligées de passer par ladite entreprise. Ce n'est pas cela. Il s'agit juste de permettre, par exemple, à une entreprise quelconque, qui actuellement perd ses espaces sur les conteneurs à verre, de les récupérer par ce biais, et de donner par ailleurs des espaces pour l'affichage libre. Cela ne veut absolument pas dire que certaines associations seraient obligées de passer par l'entreprise. Et heureusement, car si c'était le cas, nous nous y opposerions de toutes nos forces.

Cela dit, nous avons pris acte que vous refuserez notre recommandation sur l'économie sociale et solidaire. Mon collègue vous répondra à ce propos. En revanche, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter l'amendement concernant les faces latérales des armoires électriques. Cela garantirait vraiment plus d'espaces d'affichage réellement libre pour les associations et les milieux culturels concernés.

M. Eric Rossiaud (Ve). Je voudrais revenir sur la notion d'économie sociale et solidaire. En commission, nous avons suggéré que cet affichage puisse se faire par des entreprises de l'économie sociale et solidaire. En fait, celle-ci est

une économie qui n'a pas le profit comme seul but. Elle ne cherche pas à verser des dividendes au capital, mais, si elle fait des bénéfices, elle les réinjecte dans l'entreprise. Il se trouve que la dernière loi sur le chômage a causé un grand tort aux entreprises qui ont décidé de faire de l'économie autrement. Car, Mesdames et Messieurs, il est possible de faire de l'économie autrement, de servir des salaires corrects tout en n'ayant pas le profit comme objectif principal. C'est ce que font aujourd'hui à Genève plus de 200 entreprises, qui se sont unies dans la Chambre de l'économie sociale et solidaire et qui essaient de créer des emplois dans un autre secteur que celui de l'économie capitalistique. Sans dépendre de l'Etat ou d'une collectivité publique, elles font en sorte que chacun puisse avoir un revenu correct et que la société puisse en tirer profit.

Voilà quelques explications pour éviter qu'autant de choses fausses soient dites dorénavant sur l'économie sociale et solidaire.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Je voudrais intervenir à propos du débat qui a lieu en ce moment entre la liberté de l'affichage et la création de nouveaux espaces. L'affichage dans notre démocratie directe, par définition, ne va pas subir de censure du moment que les associations qui aspirent à la lisibilité sont à but non lucratif. Je ne sais pas trop ce que nous pouvons demander de plus.

Cette proposition répond précisément aux soucis des uns, à savoir qu'il n'y ait pas de censure pour les associations à but non lucratif. Chacun bénéficiera librement d'espaces légitimes, et il me paraît qu'il n'y a pas de meilleure expression de la liberté que d'offrir à toutes les associations des espaces que nous avons prévus ensemble.

Quant à savoir qui s'occupe de l'affichage et de l'entretien, je crois que le souci de tous est que cela soit fait d'une manière sérieuse, dans de bonnes conditions, avec des buts qui soient non profitables, ce qui serait bien normal, puisque ce sont des associations à but non lucratif qui s'affichent à cette occasion. Jusqu'à présent, pour ce qui est de la Société générale d'affichage, il me semble que nous n'avons pas eu à nous plaindre de l'excès de profits qu'elle ferait sur les prestations que nous lui demandons. Nous veillerons à ce que ces conditions puissent être toujours et encore respectées. Nous avons cru comprendre, comme l'a dit mon collègue Alexandre Chevalier, que l'affichage employait en priorité des demandeurs d'emploi, des étudiants ou des jeunes travailleurs ayant besoin de ce petit appoint.

Pour notre part, Mesdames et Messieurs, en tout cas pendant l'année d'évaluation que le magistrat nous propose, nous voulons aller de l'avant dans ce projet, sans aucun amendement, sans aucune inquiétude infondée, et nous espérons que vous le soutiendrez également.

Deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons un problème avec le vote électronique. Nous allons donc procéder aux votes par assis/debout.

Mise aux voix par assis/debout, la recommandation de la commission recueillie 29 oui et 29 non (9 abstentions). Le président départage les voix en votant non.

Le président. Je mets aux voix l'amendement présenté à 17 h par M^{me} Casares, visant à ajouter à la fin de l'article premier: «et de veiller à ce que la Ville de Genève s'occupe de l'entretien de l'ensemble de ces supports.»

Mis aux voix par assis/debout, l'amendement de M^{me} Casares est refusé à la majorité.

Le président. Je mets aux voix l'amendement présenté à 17 h par M^{me} Klopmann consistant à ajouter un nouvel article 4: «Afin d'augmenter les surfaces d'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux sans but lucratif, encore insuffisantes, il sera également autorisé d'afficher sur les faces latérales d'armoires électriques.»

Mis aux voix par assis/debout, l'amendement de M^{me} Klopmann est refusé à la majorité.

Mis aux voix par assis/debout, l'arrêté est accepté à la majorité (opposition d'A gauche toute!).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 210 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2013.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, je demande un troisième débat.

Le président. Je mets aux voix votre demande, qui doit être acceptée par le tiers de l'assemblée.

Mis aux voix, le troisième débat ne recueille pas le tiers des voix; il est refusé.

Le président. Madame, vous n'êtes pas suivie, il n'y aura donc pas de troisième débat. (*Applaudissements.*)

Le troisième débat ayant été refusé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29656-231 qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur trois parcelles situées à la rue Edouard-Rod, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève (PR-601 A)¹.

Rapport de M^{me} Salika Wenger.

Auditions de M. Micheál Browne, architecte-urbaniste du Service des plans d'affectations du Département du territoire, M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, et M. Jérôme Urfer, architecte-urbaniste du Service d'urbanisme de la Ville de Genève

M. Browne explique que le périmètre dont il est question se situe en bordure de la rue Edouard-Rod. Il rappelle qu'un plan localisé de quartier (PLQ) a été adopté en 2006 à proximité de ce périmètre, un PLQ qui prévoyait un R+3 et qui envisageait une extension. Ce PLQ implique en outre une servitude pour un parking souterrain. Trois parcelles sont concernées par le PLQ N° 29656-231, deux appartiennent au Canton, et la troisième à un privé qui a déposé une demande de renseignement, laquelle a initié ce PLQ. Seul le parking en surface que ce privé proposait n'a pas été retenu, le reste ayant été accepté puisque tout était conforme. Ce nouveau projet représente donc la suite du PLQ de 2006 qui envisage une trentaine de logements avec un indice de 1,29 pour 3800 m² de plancher et 43 places de stationnement. Une partie de la végétation sera supprimée mais quelques arbres, et notamment un cèdre magnifique, seront conservés. De plus, une cession gratuite au domaine public au bénéfice des piétons et des cycles est prévue, ainsi qu'une servitude de passage piéton. Ce périmètre est classé en DS OPB II. Ce périmètre se trouve déjà en zone de développement ainsi que tout le quartier. Comme il n'y a eu aucune observation, il n'y aura pas d'opposition

M. Urfer dresse un tableau historique des lieux. Un plan d'extension a été abrogé en 1985, car il se révélait trop ambitieux, et une demande de renseignement pour des R+4 et des R+5 a été abandonnée en 1992. Le Conseil municipal avait à cette époque adopté des principes d'aménagement dans ce périmètre et refusé l'acquisition d'une parcelle. Le Conseil municipal a encore adopté un PLQ en 1998 et accepté finalement l'achat de la parcelle. Un référendum devait faire échouer ce projet la même année. Il répète ensuite qu'une demande de ren-

¹ Proposition, 4569.

seignement a été déposée et acceptée pour un R+3 en 2005. L'enquête publique n'a pas généré d'observations; cela est dû au fait que ce projet ne présente pas de réel enjeu urbanistique. Le projet voisin avait vu les recourants être déboutés par le Tribunal administratif, ce qui a dû décourager les éventuels opposants. Le Conseil administratif encourage ce projet, qui devrait être réalisé à court terme. Une vingtaine de logements d'utilité publique sont prévus, selon les informations du Conseil d'Etat.

Pourquoi les recourants ont-ils été déboutés par le Tribunal administratif?

M. Urfer répond que le périmètre est en zone de développement depuis 1957, ce qui signifie que le logement collectif est prévu dans ce lieu depuis très longtemps. Il ajoute que la succession d'études et les gabarits proposés sont un argument que le Tribunal administratif a certainement retenu. Il pense enfin qu'il n'y avait aucune raison légale pour s'opposer à ce projet.

Qui choisirait la coopérative, si cette formule était adoptée pour ce projet, car une coopérative ne signifie pas forcément la création de logements sociaux?

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que ces parcelles appartiennent à l'Etat et que la Ville de Genève n'a donc pas voix au chapitre pour ce choix. Elle mentionne toutefois que la Ville de Genève propose un article 2 à cet égard. La commission peut faire des propositions.

Le nouveau système des LUP ne diminue-t-il pas encore plus l'influence municipale?

M. Browne répond qu'il est vrai qu'il y a à présent deux interlocuteurs, ce qui complexifie quelque peu les démarches.

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle encore que la part de logements sociaux ne peut plus être indiquée sur les plans.

Les députés peuvent-ils influencer la décision?

M^{me} Wiedmer-Dozio répond par la négative et rappelle que la compétence en la matière relève du Conseil d'Etat. Elle précise que seul le cas d'une opposition provenant d'une commune pourrait voir une intervention du Grand Conseil.

Un projet de ce type s'inscrit-il dans le long terme?

M. Urfer répond qu'une image directrice de la Ville existe. Il rappelle que l'Etat possède deux parcelles et il imagine que le département a également une image d'ensemble.

M. Browne répond qu'il y a effectivement une image d'ensemble basée sur les réalisations possibles. Il précise toutefois que la vision demeure pour le moment très ouverte.

Le projet ne correspond-il que vaguement à l'image directrice?

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Edouard-Rod

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il est effectivement nécessaire de réajuster les orientations, afin que les droits à bâtir puissent fonctionner. Elle remarque cependant que le secteur vert public reste d'actualité.

M. Urfer ajoute qu'une demande de renseignement a d'ailleurs été refusée sur cette zone.

Les quotas fixés par la loi sont-ils appliqués au PLQ?

M^{me} Wiedmer-Dozio répond par la négative, en mentionnant que ces quotas sont fixés par constructeur.

Dans le PLQ de l'époque, l'idée était alors plus intéressante et le saucissonnage était évité. On rappelle également que le référendum avait été lancé par les Verts et l'Alliance de gauche.

Discussion et votes

Les Verts proposent un article 3 afin de réduire le nombre de places de parc: «Réduire le nombre de places de parc liées à ce PLQ autant que possible».

Le représentant d'A gauche toute! rappelle alors que M^{me} Wiedmer-Dozio proposait que la commission fasse une recommandation pour les LUP.

Une représentante libérale intervient et déclare qu'il ne s'agit pas d'un projet mal ficelé et qu'il tient compte de l'environnement. Elle rappelle qu'il n'y a pas de places prévues à l'extérieur et elle pense que la proposition des Verts est un blocage qui démontre une vision étroite.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare partager cette opinion. Il ne comprend pas que les Verts n'aient pas bronché lors de l'audition et qu'ils fassent un amendement à présent.

Les Verts rappellent alors que les normes en la matière n'ont pas de base légale, qu'elles vont d'ailleurs bientôt être modifiées et qu'en outre il est curieux de fixer le nombre de places de stationnement avant de connaître le nombre d'appartements.

La présidente répond que c'est une évaluation qui a été énoncée.

Un commissaire libéral rappelle alors que la carence de places de stationnement génère une anarchie, la nuit, dans la plupart des quartiers.

Les Verts proposent alors un autre amendement: «de demander au Conseil d'Etat d'essayer de réduire le nombre de places de parking autant que possible».

La présidente passe au vote. Cet amendement est refusé par 7 non (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC), 4 oui (3 Ve, 1 AGT) et 3 abstentions (S).

Une commissaire Verte propose encore une recommandation: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller aux liens et à la cohérence des différents PLQ du secteur».

La présidente passe au vote. Cette recommandation est acceptée par 8 oui (3 Ve, 3 S, 1 AGT, 1 DC), 2 non (UDC) et 4 abstentions (1 DC, 1 R, 2 L).

La présidente passe ensuite au vote de la proposition PR-601, qui est acceptée à l'unanimité (3 Ve, 3 S, 1 AGT, 2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Salika Wenger, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour présenter des excuses à celles et ceux qui auraient été gênés, de quelque manière que ce soit, par la présentation un peu brouillonne du rapport que j'ai rédigé.

Premier débat

M^{me} Isabelle Brunier (S). Le Parti socialiste acceptera la proposition PR-601 telle qu'issue de la commission. Néanmoins, il le fera avec un certain pincement de cœur. En effet, il y a dix ans, il se trouve que j'étais rapporteuse sur un plan localisé de quartier (PLQ) autrement plus satisfaisant, intelligent, logique, qui voyait la construction de logements, selon une image directrice d'aménagement économe de terrain et urbanistiquement intéressante, la création dans le même temps d'un parc public et le maintien dans ce périmètre du seul bâtiment intéressant du point de vue du patrimoine. A l'époque, un référendum lancé par nos partenaires Verts et de l'Alliance de gauche avait cassé ce plan. Dix ans plus tard, le même périmètre se voit inéluctablement développé, mais par saucissonnage, ce qui est, à nos yeux, un véritable gâchis.

Il paraît que gouverner c'est prévoir, mais là, visiblement, c'est une vision à courte vue qui avait prévalu, et c'est bien dommage. Le périmètre Rod-Soret-Soubeyran se voit maintenant découpé en petits plans localisés de quartier. Il semblerait, d'après ce qu'on nous a dit en commission, que c'est le troisième ou le quatrième PLQ qui nous est présenté dans ce plénum. Nous le voterons, mais avec beaucoup de regret par rapport à ce qui avait été proposé il y a dix ans.

M. Alpha Dramé (Ve). Les Verts voteront ce projet, mais proposeront deux amendements. Monsieur le président, nous déposons un premier amendement qui découle de notre politique classique consistant à lutter contre les places de parc

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Edouard-Rod

excessives dans les nouveaux plans localisés de quartier. Vu que nous ne pouvons pas influencer directement les PLQ, nous avons au moins la latitude de déposer des amendements. Il s'agit en l'occurrence d'ajouter la mention suivante à l'article 2:

Projet d'amendement

«Art. 2. – De demander au Conseil d'Etat:

- *d'essayer, autant que possible, de réduire le nombre de places de parking.»*

S'agissant du deuxième amendement, je rebondis sur ce qu'a dit la préopinante socialiste. Il y a effectivement aujourd'hui des petits PLQ qui se succèdent dans cette zone. Même s'il y a un plan directeur cantonal et un plan directeur communal, il manque réellement une cohérence et une vision d'ensemble dans ce périmètre. Nous proposons donc d'ajouter la mention suivante toujours à l'article 2:

Projet d'amendement

«Art. 2. – De demander au Conseil d'Etat:

- *de veiller aux liens et à la cohérence des différents plans localisés de quartier du secteur.»*

Voilà pour lier la gerbe. Avec ces deux amendements, les Verts voteront ce PLQ.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical votera également ce rapport. Bien entendu, il n'entrera pas en matière sur le premier amendement des Verts concernant la réduction des places de parking. En revanche, il peut sans autre se rallier au deuxième amendement, qui consiste à demander au Conseil d'Etat de faire le nécessaire pour garantir, dans les différents plans localisés de quartier que nous avons à traiter actuellement, la cohérence qui aurait été donnée par le projet refusé il y a une dizaine d'années.

Ce que nous souhaitons dire par rapport à ce rapport de commission, c'est que celui-ci a dû être rendu dans des délais particulièrement brefs pour pouvoir respecter la procédure, mais que cela ne dispense pas, à nos yeux, la rapporteure ou le rapporteur de rendre un véritable rapport, et non un extrait de morceaux choisis des notes de séance. Voilà pour la forme.

Sur le fond, il nous semble très intéressant de pouvoir mettre rapidement à disposition une trentaine de logements dans un périmètre bien desservi à tous points de vue, s'agissant des voiries, des transports collectifs et des différents

types d'infrastructures locales. Nous relevons également que des efforts ont été faits pour maintenir les espaces verts existants et certains arbres. Par ailleurs, la problématique du parking ayant déjà été envisagée dans le cadre du plan localisé de quartier précédent sur la parcelle adjacente, les places de parc seront prévues dans le parking souterrain existant.

Il nous semble encore important de relever la volonté de créer un maillage piétonnier et de permettre la circulation cycliste à travers l'ensemble du périmètre. Cela nous laisse penser que la volonté d'il y a quelques années de faire, dans ce quartier, un aménagement intégré et ambitieux n'a pas totalement été perdue par le saucissonnage que mentionnait ma préopinante socialiste.

Pour toutes ces raisons, les radicaux vous demandent de bien vouloir accepter cette proposition, avec le deuxième amendement des Verts auquel nous souscrivons.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste refusera les amendements que les Verts viennent de nous proposer pour la raison suivante. Nous sommes tout à fait conscients de la problématique des parkings en ville de Genève et nous le rappelons à chaque fois lors de l'adoption de PLQ. Ceux-ci sont préavisés notamment par l'Office cantonal de la mobilité (OCM), qui dépend du Département du territoire dirigé par Robert Cramer, et il est vrai qu'à chaque PLQ sont appliquées ces fameuses normes de l'OCM. Le Parti socialiste a d'ailleurs déposé en son temps une motion M-618 pour demander que le Conseil administratif rediscute de ces normes avec le Conseil d'Etat, et plus particulièrement avec le conseiller d'Etat en charge du Département du territoire. Il nous a été répondu par le Conseil administratif que ces discussions étaient actuellement en cours. En l'occurrence, il n'est donc pas possible, lors de l'adoption d'un PLQ, qui a été préavisé par les services, notamment en ce qui concerne les normes de parking, de remettre en question le taux de stationnement sans remettre en question le PLQ lui-même et donc la construction de logements.

Bien sûr, nous partageons avec les Verts le souci de diminuer le trafic et par là même le stationnement, mais il n'est pas de la compétence du Conseil municipal de remettre en question ces normes sans fragiliser l'adoption du PLQ. Nous regrettons de devoir toujours faire référence à ce dossier de cette manière-là, mais nous pensons que la seule attitude politiquement acceptable est d'intervenir auprès du Canton. En cela, nous faisons confiance au Conseil administratif pour poursuivre les démarches en vue de revoir ces normes de stationnement.

Quant au deuxième amendement, il a été rappelé que le développement de l'ensemble de ce secteur est en cours et que plusieurs PLQ ont déjà été adoptés. Alors, demander aujourd'hui une image cohérente de l'ensemble du secteur,

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Edouard-Rod

c'est arriver trop tard, puisque l'image directrice est là. Les PLQ se sont développés par rapport à cette image originale, au gré des opportunités foncières. A chaque fois, on a élaboré des PLQ sur une, deux, voire trois parcelles, des PLQ certes extrêmement petits, mais qui répondaient aux opportunités en matière de construction de logements. On peut tenter de refaire l'histoire, mais il n'y aura plus d'image sur l'ensemble du secteur, parce que l'urbanisation est largement en cours. Cet amendement n'a donc plus lieu d'être.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral soutiendra ce projet tel qu'il est issu de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Pour nous, il s'agit d'un bon projet, bien ficelé, qui permet de mettre en œuvre une priorité: la construction de logements.

Deux amendements nous sont proposés ce soir. Quelle surprise, lorsqu'on sait qu'une de ces propositions avait été refusée par la commission lors des discussions! Encore une fois, les Verts tombent dans leur dogmatisme habituel qui consiste à faire de la politique antivoiture partout où ils le peuvent, sans tenir compte des besoins des habitants. Cette fois est encore une fois de trop! Alors que les places sont prévues en sous-sol et non en surface, ils veulent pourtant faire de l'antivoiture et supprimer des places. Avant, les Verts chiffraient le nombre de places qu'ils voulaient supprimer, maintenant c'est autant que faire se peut! C'est dire leur manque de cohérence politique, leur dogmatisme, leur volonté de blocage... Nous savons qu'un quartier qui n'offre pas assez de places de parking pour les habitants devient anarchique. Mais laissons aux Verts leurs responsabilités en la matière!

Quant au second amendement, nous ne le soutiendrons pas non plus, puisque, comme cela a déjà été dit, ce secteur a déjà vécu quelques modifications, dont un référendum. Voter cette invite au Conseil d'Etat serait faire fi de la volonté populaire. Nous voterons donc ce projet tel qu'il sort de la commission.

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Valiquier Greuccio que M. Robert Cramer siège au Conseil d'Etat et qu'il doit suivre des règles de collégialité. L'Office cantonal de la mobilité est un service technique et ici, au Conseil municipal, nous sommes des politiciens. Dans le processus de décision concernant un PLQ, nous devons donner un préavis dans lequel nous inscrivons nos vœux politiques. C'est ce que nous, les Verts, faisons à travers ces amendements. Maintenant, que ces vœux puissent être concrétisés ou non, c'est un autre débat. Mesdames et Messieurs, pourquoi nous soumet-on un PLQ pour préavis si celui-ci n'est pas pris en compte? Nous donnons notre préavis en disant que nous ne voulons pas de parkings, parce que nous restons cohérents. Nous

demandons au Conseil d'Etat d'essayer, autant que possible, de réduire les places de parc, c'est un vœu que nous lui adressons.

Nous, les Verts, n'avons jamais été pour la voiture en ville. Par contre, nous sommes pour le système Mobility, pour une autre mobilité. Si pour chaque nouvel immeuble il faut un parking, il convient alors de revoir la loi et cela doit se discuter au niveau du Canton, puisque c'est lui qui décide.

En ce qui concerne le deuxième amendement qui demande de veiller aux liens et à la cohérence pour les PLQ du secteur, je peux comprendre qu'à une époque un PLQ a été déposé qui était peut-être cohérent, mais nous l'avons combattu à cause de problèmes liés à la biodiversité. Aujourd'hui, nous émettons la volonté politique qu'il y ait une cohérence dans l'aménagement du secteur, et ce n'est pas là du dogmatisme.

Enfin, si, en commission, un de nos amendements n'a pas été accepté, il nous appartient, en tant que conseillers municipaux responsables, de le proposer à nouveau en séance plénière, pour espérer être entendus.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dirai juste quelques mots par rapport à ces fameux plans localisés de quartier. Je comprends la volonté du groupe des Verts de vouloir faire évoluer la situation en ce qui concerne les places de parc. Mais, Mesdames et Messieurs, sachez que les amendements que vous avez votés en début de législature pour l'aménagement des parcelles Hentsch, par exemple, m'ont forcé à renégocier certains éléments qui ne figuraient pas dans le PLQ. Et j'ai eu toutes les peines du monde à faire en sorte que votre volonté soit satisfaite.

Il faut être conscient qu'un PLQ est un outil nécessaire qu'il ne convient pas de déstabiliser, sachant que d'aucuns veulent purement et simplement le faire disparaître – je vous mets en garde, Monsieur Dramé. Nous devons nous arc-bouter sur cet instrument d'aménagement, qui est indispensable à la stabilité juridique de vos décisions. Parallèlement à cela, et je m'y emploie, il faut amener l'Etat de Genève à reconsidérer le pourcentage de places de parc par rapport au nombre de logements construits, en vue de passer de 1,2 place par logement à l'heure actuelle à 1, voire 0,5 place, ce qui serait mon vœu. A mon avis, il vaut mieux pratiquer de cette manière plutôt que de charger les PLQ de divers amendements et recommandations, qui me mettent ensuite, lorsque je dois défendre votre volonté, dans une situation scabreuse, et même très scabreuse dans le cas des parcelles Hentsch par exemple.

Nous prendrons en compte la demande du groupe des Verts, car il y a effectivement des changements au sein de la population de la ville de Genève, qui utilise de moins en moins la voiture. 30% des familles ne possèdent plus de voiture et il

Proposition: plan localisé de quartier à la rue Edouard-Rod

y a une réelle augmentation de la mobilité douce, qui est d'ailleurs relevée par les statistiques et par les journalistes. Mais, je vous en supplie, ne déstabilisez pas les plans localisés de quartier!

J'aimerais encore faire une remarque. Je ne sais pas si vous vous en êtes rendu compte, Mesdames et Messieurs, mais nous sommes passés d'une situation où les PLQ imposaient 66% de logements sociaux – deux tiers/un tiers – à une situation où la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) prévoit 25% à 30% de logements HM (habitation mixte), qui sont des logements pouvant monter à 7500 francs la pièce par année! J'ai pu le constater encore aujourd'hui dans un autre dossier.

Il y a là un véritable problème, d'abord par rapport au respect des anciens plans localisés de quartier: pour notre part, nous pensons que l'antériorité des lois doit prévaloir. Ensuite, dans les nouveaux PLQ, on passe de 66% de logements sociaux à 25%. Les logements sociaux doivent correspondre aux besoins prépondérants de la population, ce sont des logements auquel la majorité doit pouvoir accéder. Mais, à 7500 francs la pièce par année, j'imagine que peu parmi vous pourraient accéder à ces logements. C'est donc là un réel problème qu'il nous faut résoudre, faute de quoi la ville de Genève ne sera bientôt plus réservée qu'à une catégorie de la population dont vous serez malheureusement exclus! (*Applaudissements.*)

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, vous transmettez au conseiller administratif Rémy Pagani que la commission de l'aménagement et de l'environnement n'est pas une chambre d'enregistrement. Si on nous transmet un PLQ, c'est pour que nous donnions un avis. Pour notre part, nos avis sont cohérents par rapport au programme politique sur lequel nous avons été élus. Nous, conseillers municipaux Verts à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous faisons notre travail, nous émettons un préavis que nous défendons ici, en séance plénière.

Il appartient à M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, quand il négocie avec le Conseil d'Etat, de relayer l'avis des conseillers municipaux. Permettez-moi, Monsieur le président, de rappeler qu'ici nous sommes aussi des organes de décision: nous devons donner notre préavis et c'est ce que nous avons fait.

Nous, les Verts, nous avons toujours été en faveur des logements sociaux. Déposez demain un projet d'arrêté, quel qu'il soit, et nous le voterons à l'unanimité! Mais, pour ce qui est des parkings, chaque fois qu'on nous soumettra un PLQ, nous émettrons notre volonté politique, qui figure dans le programme sur lequel nous avons été élus. Que chacun fasse son travail!

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de M. Dramé est refusé à la majorité.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Dramé est refusé à la majorité.

Le président. Je mets maintenant aux voix la recommandation de la commission, dont la teneur est identique à l'amendement que vous venez de refuser.

Mis aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, de l'Union démocratique du centre et de quelques radicaux, quelques abstentions radicales).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de veiller aux liens et à la cohérence des différents plans localisés de quartier du secteur.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29656, situé à la rue Edouard-Rod, portant sur la construction d'un

bâtiment de logements sur trois parcelles situées à la rue Edouard-Rod, feuille N° 33 du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – De demander au Conseil d'Etat de réaliser en logements d'utilité publique la totalité des droits à bâtir provenant des parcelles N°s 1212 et 1213, propriétés de l'Etat de Genève, et d'appliquer sur la parcelle privée N° 1215 l'alinéa 1 de l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin, renvoyée en commission le 16 octobre 2006, intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607 A)¹.

Rapport de M^{me} Hélène Ecuyer.

Préambule

La commission s'est réunie le 22 novembre 2006, ainsi que les 10 et 31 janvier, 7 et 21 février 2007, sous la présidence de M^{me} Annina Pfund. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'un nombre considérable de citoyen-ne-s n'utilisent qu'occasionnellement leur voiture;

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 2133.

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

- que certain-e-s d'entre eux/elles se sépareraient volontiers de leur voiture si un nombre satisfaisant de voitures de remplacement étaient parkées non loin de chez eux/elles;
- que les statistiques montrent que, pour chaque voiture Mobility parkée dans un quartier, la densité du parc automobile du quartier diminue;
- que la coopérative Mobility a développé à Genève, depuis plus de dix ans, des solutions d'auto-partage tout à fait appréciées de ses membres;
- que, dans les centres urbains, l'auto-partage est une réponse à une mobilité choisie et non contrainte par l'achat individuel d'une voiture et les inconvénients qui y sont liés (parkage, entretien, réparation, taille invariable du véhicule);
- qu'une coopérative sans but lucratif, telle que l'entreprise Mobility, ne peut à elle seule assumer l'incitation publique à l'auto-partage;
- qu'une voiture Mobility doit rapporter environ 14 000 francs par année pour être rentable;
- qu'une collectivité publique telle que la Ville de Genève doit accompagner sa politique de mobilité de gestes forts allant au-devant des habitants, en permettant à des initiatives novatrices de se développer si elles rencontrent à court terme l'adhésion d'une partie de la population,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir, avec l'entreprise Mobility, dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à promouvoir l'auto-partage en concluant des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans;
- à accompagner cette mesure d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal.

Séance du 22 novembre 2006

Audition de M. Eric Rossiaud, motionnaire

M. Eric Rossiaud, motionnaire, présente cette motion qui se repose sur trois axes principaux qui sont:

1. entamer une réflexion et apporter des solutions en matière de pollution et d'engorgement de la circulation en ville;

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

2. travailler sur une évolution des attitudes et des comportements de chacun par rapport à l'approche de la voiture pour le transport individuel. La possession, nécessaire ou non, d'une deuxième voiture, notamment, pourrait être plus performante par les solutions proposées par la motion et le nombre de personnes circulant dans les quartiers à la recherche d'une place de parc diminuerait. Ce qui est intéressant dans ce système, c'est la possibilité de considérer la mobilité individuelle sans impliquer obligatoirement des véhicules individuels;
3. essayer de limiter les frais fixes de parkings souterrains que chacun doit supporter, et leur construction, car souvent certains véhicules sont immobilisés sur leur place de parc, obligeant à en construire d'autres.

M. Rossiaud expose les avantages de l'auto-partage en mentionnant les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement, datant du 5 octobre 2006.

Il y a 1750 véhicules Mobility sur le territoire suisse qui remplaceraient environ 6000 véhicules privés.

Selon cet office, le potentiel d'utilisateurs de Mobility, s'élevant aujourd'hui à 56 000, pourrait passer à 500 000 à l'avenir.

Les motionnaires se sont demandé pourquoi l'auto-partage se développe moins à Genève que dans d'autres villes de Suisse alémanique notamment. A Zurich, il y a 380 voitures Mobility, à Lausanne 73, à Saint-Gall 38, et seulement 57 à Genève. Cela pourrait s'expliquer par le fait que Mobility est né en Suisse alémanique et que son siège est à Lucerne. C'est, entre autres, le retard de Genève dans ce domaine qui a motivé les motionnaires à déposer cette motion.

Cette motion a aussi pour but de promouvoir un partenariat public-privé avec Mobility. Cette coopérative de droit privé est sans but lucratif et, si la Ville devait lui octroyer des aides, celles-ci ne seraient pas reversées en dividendes aux actionnaires, mais lui permettraient de se développer.

Prenons l'exemple de la commune de Confignon qui, suite à une demande des habitants auprès de Mobility pour obtenir un véhicule à proximité, a conclu un partenariat sous forme d'une garantie de déficit. En effet, l'entreprise était un peu sceptique sur la rentabilité de son véhicule. Le motionnaire remarque qu'aucun véhicule de Mobility n'est actuellement déficitaire.

La Ville de Genève pourrait proposer une garantie de déficit à Mobility et la visibilité de nouveaux véhicules pourrait lui permettre un développement plus rapide. La garantie serait limitée à trois ans et une évaluation serait faite afin de déterminer s'il faut poursuivre cette aide ou la stopper.

Une autre mesure serait de faire une information ciblée dans les quartiers où les voitures manquent pour faire en sorte que la voiture qu'on y amène soit uti-

lisée. La garantie de déficit serait limitée à trois ans, au terme desquels une évaluation serait faite. M. Rossiaud précise qu'une voiture Mobility doit rapporter environ 12 000 francs par année, ce qui représenterait un risque de 120 000 francs pour la Ville qui garantirait le déficit pour dix voitures.

Afin de garantir un meilleur rendement, le motionnaire ajoute que la Ville de Genève pourrait mettre les voitures à la disposition des services la semaine, et à la disposition du public le week-end. Comme Mobility possède des voitures à gaz, la municipalité pourrait en faire la promotion. Il relève que Mobility manque surtout d'emplacements pour parquer ses voitures, notamment aux Eaux-Vives et à Champel, et il se demande s'il serait possible d'en mettre à disposition dans ces quartiers.

La Fondation des services d'aide et de soins à domicile, qui a obtenu le Prix de la mobilité pour avoir pratiqué l'auto-partage, a économisé quatre voitures en utilisant les services de Mobility.

M. Rossiaud informe que le chiffre d'affaires de Mobility est de 43 000 000 de francs pour toute la Suisse, ce n'est donc pas une petite entreprise. Lorsqu'une mise à disposition de véhicules est demandée, cela implique l'achat, l'entretien et l'équipement nécessaire pour leur location, ce qui représente un investissement important. Il insiste sur le fait que Mobility a surtout besoin d'emplacements et d'informations pour faire connaître ses services. Il estime que cette entreprise, à but non lucratif, est une extension de ce que font les collectivités publiques.

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, et de M^{me} Sandra Piriz du Service de la mobilité

M. Christian Ferrazino explique que la Ville de Genève agit déjà dans le sens de cette motion. Le Conseil administratif a souhaité favoriser l'usage de véhicules de Mobility dans l'administration, mais la réalité est plus complexe. En effet, si l'usage de Mobility est aisé pour un privé, celui de Mobility business est un peu plus compliqué.

La Commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève (COGEVE), dont la tâche est de favoriser l'achat des véhicules les plus écologiques, n'est pas très persuasive auprès des chefs de service réticents à l'usage de véhicules de Mobility et il semble au magistrat qu'il faut plus de travail pour leur en exposer les avantages. Deux véhicules ont été mis à disposition, mais un a été rendu, son principal utilisateur préférant garder ses indemnités de déplacement. M. Ferrazino reconnaît que ces indemnités sont souvent surévaluées et le Conseil administratif examine ces problèmes d'indemnités dans toute l'administration.

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

M^{me} Sandra Piriz donne quelques informations chiffrées sur Mobility.

Sachant qu'une voiture est immobilisée 90-95% du temps, utiliser Mobility c'est améliorer le roulement tout en utilisant moins de place pour le stationnement.

Les usagers de l'auto-partage sont aussi mobiles en kilomètres que les usagers de voitures privées, mais effectuent davantage de kilomètres en transports en commun, à pied et à vélo. Il est constaté que, petit à petit, ils roulent de moins en moins en voiture et privilégient de plus en plus d'autres moyens de transport.

L'usage de Mobility est financièrement intéressant pour une personne qui roule moins de 10 000 à 15 000 km par année; au-delà, la voiture personnelle est plus avantageuse.

Mobility joue la transparence, l'utilisateur paie pour le temps d'utilisation et le nombre de kilomètres parcourus.

Les utilisateurs de Mobility sont aussi bien des hommes que des femmes, âgés de plus de 25 ans, des grands comme des petits ménages, au revenu généralement un peu supérieur à la moyenne et sensibilisés aux problèmes écologiques. Aujourd'hui, il y a 68 000 clients, clients business inclus, dans toute la Suisse, avec 1750 véhicules, ce qui fait de Mobility la plus grande entreprise d'auto-partage d'Europe.

Les utilisateurs de Mobility ont, en 2005, produit des émanations de CO₂ de 11 000 tonnes inférieures, économisé 4,8 millions de litres de carburant et les 1750 véhicules de Mobility ont permis de remplacer 6000 voitures privées.

Si le nombre de ménages qui renoncent à un véhicule en prenant l'abonnement Mobility est comparé avec le nombre total de voitures en circulation à Genève, alors 0,5% des 218 000 voitures de tourisme en circulation sont ainsi évitées.

La possibilité d'expansion de Mobility est évaluée à 500 000 clients en Suisse, principalement dans les villes et les agglomérations, surtout frontalières. Ainsi, à Genève, au Petit-Saconnex, aux Eaux-Vives et à Champel, une enquête menée par le Service de la mobilité a mis en évidence que 30% des habitants ne connaissaient pas l'existence de Mobility, que 80% seraient intéressés par ce système et que plus de la moitié des répondants parcouraient moins de 10 000 km par an. Une information semble donc nécessaire.

L'usage d'un véhicule de Mobility les jours ouvrables de 7 h à 17 h revient à 6200 francs par année, pour un véhicule utilisé 175 jours et parcourant 4000 km par année, alors qu'un véhicule de service coûterait 9600 francs.

Pour être rentable, un véhicule, selon le modèle, doit rapporter entre 10 800 francs et 14 000 francs. Ainsi, en moyenne, dix véhicules nécessiteraient

une couverture de déficit de 120 000 francs par année, sachant que les véhicules de Mobility sur Genève dépassent tous d'environ 70% le chiffre d'affaires à réaliser. A cela s'ajoutent des places de parc à 300 francs et une campagne de promotion dans les quartiers évaluée à environ 20 000 francs chacune, il faudrait environ 140 000 francs pour la première année.

M^{me} Piriz explique que l'étude du Service de la mobilité conclut à la nécessité de communiquer beaucoup plus pour pouvoir atteindre plus de clients et développer le système. Elle note que, à Genève, il y a seulement 0,5 voiture Mobility pour 100 habitants et que le canton est donc en queue de peloton en la matière.

Séance du 10 janvier 2007

Audition de M. Bernard Ganty, responsable régional de Mobility CarSharing Suisse, section de Genève

M. Bernard Ganty explique que Mobility CarSharing Suisse a été fondée le 13 mai 1997, à l'occasion de la fusion des coopératives ATG-AutoTeil et Share-Com. Ce qui n'était, au départ, qu'un concept de quelques idéalistes est devenu, plus tard, et surtout depuis la fusion, une entreprise de pointe en pleine expansion, active au niveau suisse. Son siège est à Lucerne. Elle compte actuellement près de 70 000 clients dont 47% de sociétaires, 45% d'abonnés et 8% de clients «business» pour un total de 1750 véhicules. Il y a environ 1000 emplacements, dont la plupart sont en Suisse alémanique qui a environ sept ans d'avance sur la Suisse romande dans le développement de Mobility. Il précise que cette coopérative est à but non lucratif.

M. Ganty présente la diversité des véhicules disponibles, du coupé à la Smart, en passant par des voitures hybrides plus écologiques. La facturation est très précise, ce qu'apprécient les entreprises. M. Ganty précise que la formule «Basic» offre 13% de rabais par rapport au tarif privé, la formule «Plus» 42%. Avec la formule «Master», des emplacements sont créés et réservés aux entreprises, ainsi que des véhicules destinés aux entreprises avec la formule «7x24». Il expose les différents avantages de Mobility, principalement les diminutions du trafic et des émissions de gaz à effet de serre.

M. Ganty explique que, actuellement, Mobility se développe dans la région genevoise au rythme des demandes; son rôle est de proposer un plan à plus long terme. Il remarque qu'il manque des emplacements en ville de Genève, notamment dans le quartier des Eaux-Vives, et qu'il est difficile d'en trouver. Un emplacement peut représenter de un à dix véhicules.

Un motionnaire demande si les dix nouvelles places souhaitées dans la motion sont un bon objectif. M. Ganty lui signale que l'augmentation de dix véhicules

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

par année est déjà le rythme actuel; mais il pense que la garantie de déficit pourrait permettre d'accélérer ce développement.

A une commissaire qui s'interroge sur le profil d'un utilisateur ne profitant pas de Mobility, il répond que ce serait quelqu'un habitant la campagne, n'ayant pas d'emplacement à proximité. Il rappelle que l'auto-partage est un système urbain. En ville, tout automobiliste pourrait l'utiliser, mais il ajoute que chacun est attaché à sa voiture personnelle et qu'il est difficile de convertir tout le monde. Ce système se développe un peu partout dans le monde.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi, sachant que la Suisse romande a sept ans de retard sur la Suisse alémanique, il n'y a pas plus d'efforts faits à Genève. Il se demande pourquoi et comment la Ville de Genève pourrait faire de la promotion. M. Ganty pense que la Ville de Genève a tout intérêt à ce que Mobility se développe en ville et le fait que des employés utilisent ce système peut être considéré déjà comme une forme de promotion.

Un commissaire relève que Mobility est la première entreprise au monde en matière d'auto-partage et qu'elle est en pleine expansion et il demande quelle est la nécessité de cette garantie de déficit et si elle émane de l'entreprise. M. Ganty précise qu'une coopérative est différente d'une société anonyme; elle n'a pas d'actionnaire qui risque de l'argent pour en gagner davantage. La coopérative doit placer des véhicules non déficitaires pour ses coopérateurs.

Séance du 31 janvier 2007

Sur proposition de la présidente, M^{me} Annina Pfund, cette séance est consacrée à la discussion et au vote éventuel de cette motion, même si l'audition de M. Jacques Moret, reportée au mois de février, n'a pas encore eu lieu.

La discussion est ouverte par M. Rossiaud, motionnaire, et les Verts qui proposent les amendements suivants:

- passer de dix à quinze le nombre de places de parc pour lesquelles la Ville pourrait donner une garantie de déficit. En effet, suite aux auditions, les Verts se sont rendu compte que Mobility voulait se développer à Genève à un rythme sécurisé, plus lent qu'en Suisse alémanique. Les dix places étant déjà prévues dans le développement annuel normal de Mobility et l'objectif de la motion étant de rattraper ce retard, ces places supplémentaires pourraient y contribuer;
- modifier la deuxième invite comme suit: «promouvoir l'auto-partage en concluant, *au besoin*, des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans».

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

Ensuite, ils proposent la nouvelle invite suivante, qui serait ajoutée à la motion:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats d'entreprise avec Mobility, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.).»

Le représentant radical est d'accord de passer de dix à quinze places si les amendements suivants sont acceptés:

- la suppression de l'invite concernant la garantie de déficit, car même les représentants de Mobility semblaient dire qu'ils n'en avaient pas vraiment besoin;
- la suppression de l'invite concernant la campagne de promotion. Il explique que ce n'est pas à la Ville de faire la promotion de Mobility. Bien que ce soit une entreprise à but non lucratif, il semblerait que certaines personnes touchent des dividendes. Une entreprise qui fait un chiffre d'affaires aussi important peut faire elle-même cette publicité ou l'intensifier.

Une commissaire socialiste pense que le premier amendement des Verts, de passer de dix à quinze le nombre de places est pertinent, mais elle est plus nuancée sur le deuxième. Elle serait pour un développement progressif plutôt qu'un changement brutal. S'exprimant sur les propositions radicales, elle estime que, vu le succès de la coopérative, une garantie de déficit ne semble pas nécessaire et la promotion suffisante.

Le motionnaire rappelle que M. Ferrazino avait fait part des difficultés à faire accepter par l'administration ce changement de mentalité concernant les déplacements et que M. Ganty avait signalé qu'aucun nouveau contrat n'avait été conclu avec la Ville de Genève, malgré ses démarches, et il propose de compléter la troisième invite.

Une commissaire libérale est d'accord de passer de dix à quinze places si cela correspond à une demande. Selon le représentant de Mobility, la demande serait plus forte dans certains quartiers et elle propose de remplacer le mot «densité» par «demande». Elle trouve la nouvelle invite des Verts intéressante, mais elle pense qu'elle est implicite et qu'elle ne nécessite pas de démarche supplémentaire.

Une commissaire remarque que Mobility pourrait mettre à disposition des véhicules propres; il y a quelques véhicules hybrides, mais il en faudrait davantage.

La discussion amenant de nouvelles propositions, la présidente propose de voter sur les différents amendements lors d'une séance ultérieure pour permettre à chaque groupe d'y réfléchir.

Séance du 7 février 2007

Audition de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale

N'ayant pu assister à la séance prévue le 17 janvier 2007, M. Jacques Moret répond aux questions que la commission lui a posées par messagerie.

Quelles sont les démarches entreprises à ce jour par la Ville de Genève pour établir des partenariats avec Mobility?

M. Moret explique que la Ville de Genève encourage d'abord les déplacements à pied, à vélo et en bus pour ses collaborateurs, mais, quand cela est nécessaire, Mobility est encore préférée aux véhicules personnels, dont les frais sont remboursés à raison de 50 centimes le kilomètre.

La Ville propose deux types de contrats:

- une mise à disposition par Mobility d'un véhicule à la semaine à un prix intéressant, de 8 h à 15 h, d'autres usagers pouvant l'utiliser le soir et le week-end; il y en a un seul actuellement, utilisé par le Service des achats.
- des abonnements individuels au porteur.

M. Moret ajoute que Mobility est partenaire de la Semaine de la mobilité.

Pensez-vous que la Ville de Genève pourrait faire des économies en collaborant avec Mobility? Si oui, sous quelles formes et dans quels secteurs la collaboration avec Mobility pourrait-elle se développer à l'avenir?

Avec le premier type de contrats, la Ville met à disposition une place de parc que Mobility paie. Cette formule est beaucoup plus rentable pour la Ville, pour des véhicules de tourisme qui circulent moins de 10 000 à 12 000 km/an. Dans la plupart des cas, l'économie est autour de 30%. La Ville souhaite remplacer tous ses véhicules de tourisme qui effectuent moins de 12 000 km/an par des véhicules de Mobility.

Par ailleurs, Mobility a semblé dire qu'elle n'avait pas besoin de promotion ni de garantie de déficit, qu'elle pouvait se débrouiller toute seule, en ne sollicitant l'aide de la Ville que pour trouver des places de parc pour ses véhicules. Malgré quelques refus de la part de Mobility dans le passé, M. Moret a demandé à la Gérance immobilière municipale de reprendre ce dossier pour essayer de trouver de nouvelles places. Il estime que c'est déjà une conséquence positive de la motion et note que Mobility est évidemment prête à payer ces places, qu'elle attend, dans des garages fermés, mais aussi à l'air libre.

Constatant que la Ville est compétente pour formuler des propositions pour l'aménagement de son territoire, sur tout le domaine public, et que la proposition, telle qu'elle est formulée dans la motion, de créer des places destinées à Mobility sur tout le domaine public, et pas uniquement dans les parkings de la Ville, est donc bien de sa compétence.

Est-ce au Canton que revient la tâche d'approuver ou non les propositions de la Ville?

M. Moret explique que, pour dégager des places à l'usage de Mobility sur la voie publique, la Ville doit faire des propositions au Canton et c'est l'Office cantonal de la mobilité qui décidera de créer ou de supprimer des places de stationnement. La Ville sera chargée d'appliquer ces décisions. Elle a donc la possibilité de demander à l'Etat de prévoir des places de parc pour Mobility.

M. Rossiaud rappelle que le but de la motion n'est pas de venir en aide financièrement à Mobility, mais de l'aider à développer le système d'auto-partage, la garantie de déficit servirait à mettre des voitures là où Mobility n'avait peut-être pas l'intention de tenter l'expérience.

M. Moret remarque que Mobility a un certain succès et que la meilleure façon de l'aider est de lui trouver des emplacements en ville de Genève et pas obligatoirement de lui octroyer une aide financière.

Un commissaire lui demande son avis sur les invites relatives à la promotion et à la garantie de déficit. M. Moret répond que, si la Ville de Genève conclut des contrats et met des places de parc à prix intéressant à disposition, elle aide déjà Mobility.

M. Rossiaud, motionnaire, est choqué par le manque d'objectif de développement de Mobility et demande s'il existe des objectifs mesurables en Ville de Genève. M. Moret lui répond que de tels objectifs sont envisageables, en tenant compte des différents paramètres temps et argent. Ces objectifs pourraient être que, chaque fois qu'un véhicule répondant au critère de véhicule de tourisme parcourant moins de 12 000 km/an doit être remplacé, il lui soit substitué un abonnement à Mobility. Ces objectifs seraient à la fois idéologiques et économiques.

Séance du 21 février 2007

La présidente ouvre la discussion sur les différents amendements proposés lors de la séance du 31 janvier 2007.

Un commissaire socialiste propose de supprimer la deuxième invite concernant la garantie de déficit.

M. Rossiaud propose de l'amender en précisant de «promouvoir l'auto-partage en concluant, *au besoin*, des contrats de garantie de déficit de trois ans avec l'entreprise Mobility sur ces places de parc, pour une durée de trois ans».

Une commissaire libérale souhaite modifier la première invite comme suit: «à définir, avec l'entreprise Mobility, *des* places de parc *en surface dans les quartiers à forte demande*».

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

Le motionnaire propose de modifier l'amendement libéral ainsi: «*un minimum de dix places, à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes*».

La commissaire libérale maintient sa proposition.

Le représentant radical propose de supprimer la troisième invite. Il justifie cette suppression en expliquant que ce n'est pas à la Ville de Genève de faire de la promotion pour Mobility.

Un membre du groupe Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que le représentant de Mobility, même s'il n'a pas été très clair, souhaitait que la Ville encourage cette démarche à certains endroits à forte densité automobile.

Une représentante libérale remarque que Mobility abondait dans le sens d'une action pas spécialement éducative, mais plutôt rentable.

Votes

Vote du premier amendement, qui modifie la première invite ainsi:

«– à définir, avec l'entreprise Mobility, *des places de parc en surface dans les quartiers à forte demande*».

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 S) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) et 1 abstention (T).

Vote du deuxième amendement, qui modifie aussi la première invite:

«– à définir, avec l'entreprise Mobility, *un minimum de dix places de parc à des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes*».

Cet amendement est refusé par 7 non (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC) contre 5 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) et 3 abstentions (1 T, 2 S).

Vote du troisième amendement qui demande la suppression de la deuxième invite.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 2 S) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (S).

Vote du quatrième amendement qui demande la suppression de la troisième invite.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 1 T) contre 6 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S) et 1 abstention (S).

Comme cinquième amendement, M. Rossiaud, motionnaire, propose l'ajout d'une nouvelle invite:

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

«– à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats d'entreprise avec Mobility, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.)».

Cette nouvelle invite est acceptée par 9 oui (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 R) et 6 abstentions (2 UDC, 1 DC, 3 L).

Le motionnaire propose un dernier amendement, le sixième, qui constitue aussi une nouvelle invite:

«– à demander au Conseil d'Etat de mettre des places de parc en surface sur le domaine public à la disposition de Mobility».

Cette nouvelle invite est refusée par 6 non (1 UDC, 1 R, 3 L, 1 DC) contre 5 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) et 4 abstentions (2 S, 1 UDC, 1 T).

Vote de la motion M-607

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 11 oui (1 T, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) et 4 abstentions (2 Ve, 2 AdG/SI).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à définir, avec l'entreprise Mobility, des places de parc en surface dans les quartiers à forte demande;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal;
- à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats d'entreprise avec Mobility, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.).

Annexes: pour plus d'informations sur Mobility, consulter le site www.mobility.ch

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

Le président. Avant de continuer nos débats, je salue à la tribune du public notre ancien collègue M. Jean-Pascal Perler. (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteuse (AGT). Mesdames et Messieurs, ce rapport M-607 A peut vous paraître un peu confus. S'il l'est, c'est parce qu'il reprend vraiment les nombreuses discussions de la commission. En effet, dès qu'on parle de diminuer le nombre de voitures en ville, on tourne en rond, on refuse des amendements, on en accepte d'autres, et le tout n'est pas toujours très cohérent. C'est pourquoi un certain nombre d'amendements vous seront d'ailleurs reproposés ce soir.

En l'occurrence, la motion demande simplement que la Ville aide Mobility à trouver des places de stationnement aux endroits où il y a beaucoup de voitures, pour encourager les habitants de notre ville à moins utiliser leur véhicule personnel, voire à l'abandonner définitivement.

Pour notre part, nous souhaitons déposer un amendement, qui s'ajoutera à ceux qui vont être proposés. Dans ce Conseil, nous encourageons la Ville de Genève à acheter des véhicules propres afin de diminuer la pollution de l'air. De même, nous souhaitons que le Conseil administratif encourage Mobility à proposer davantage de véhicules propres. Je dépose donc l'amendement suivant consistant à ajouter une nouvelle invite:

Projet d'amendement

«– à encourager Mobility à proposer davantage de véhicules «propres» libérant moins de CO₂ dans l'atmosphère.»

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'accepter cet amendement, ainsi que la motion amendée.

Premier débat

M. Eric Rossiaud (Ve). Les Verts veulent plus de voitures, plus de voitures Mobility en ville de Genève! (*Exclamations.*) Il s'agit pour nous d'une politique publique que notre municipalité doit mener. En effet, sachant que, pour chaque voiture Mobility, quatre personnes se passent de voiture, nous ne pouvons que prôner l'auto-partage, pour faire en sorte que le trafic à Genève diminue, comme nous y obligent les législations fédérales et cantonales. Je rappelle qu'en vertu des ordonnances sur la protection de l'air et contre le bruit, nous serons obligés de faire énormément d'investissements relatifs au trafic routier ces prochains temps,

que ce soit pour la protection de l'air ou simplement pour une meilleure qualité de vie à Genève.

Nous avons déposé cette motion suite à plusieurs constats simples et clairs. A Genève, nous ne disposons que de 19 emplacements Mobility pour 58 voitures; Lausanne dispose de 66 voitures Mobility et Bâle de 88. La proportion du nombre de clients est sensiblement la même, à savoir qu'à Genève Mobility compte 2200 clients, alors qu'il y a à peine quatre ans elle en comptait la moitié. On constate donc une forte évolution. Ces 2200 clients Mobility ont accepté de se séparer de leur voiture, ou prennent ce moyen de locomotion pour se passer d'une deuxième voiture. A Lausanne, il y a aussi 2200 clients, mais pour 66 voitures. C'est dire que Genève a pris du retard, non seulement par rapport aux villes suisses alémaniques, mais également par rapport aux villes romandes.

Comme le disait la rapporteuse, les débats en commission ont été relativement brumeux, ce qui fait qu'au sortir de la commission notre motion n'a plus le sens qu'elle avait au départ. C'est pourquoi nous déposons trois amendements qui proposent de revenir sur les votes de la commission.

Le premier amendement concerne la première invite de la motion amendée par la commission, qui demande de «définir, avec l'entreprise Mobility, des places de parc en surface dans les quartiers à forte demande». Sachant que c'est le Canton, et non la Ville malheureusement, qui alloue les places en surface, notamment dans les zones bleues, nous proposons le libellé suivant, afin de nous adresser à la bonne instance:

Projet d'amendement

«– à demander au Conseil d'Etat de mettre à disposition de l'entreprise Mobility des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève.»

En l'occurrence, nous demandons des places en surface, car vous savez tous qu'à Genève il faut tourner dix ou quinze minutes, parfois plus, pour trouver une place de parc. L'impact d'une place de parc rouge à la place d'une place bleue risque d'être plus fort sur les mentalités, lorsque les gens constateront qu'il est possible de poser sa voiture et de rentrer chez soi avec ses commissions. Voilà pourquoi il est important de prévoir des places pour l'auto-partage en surface.

Le deuxième amendement consiste en la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

«– à proposer à l'entreprise Mobility un minimum de dix places de parcage, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale,

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes.»

En effet, sur les parkings de la Gérance immobilière municipale (GIM), nous pouvons intervenir directement. Nous savons que des tractations sont en cours avec la GIM et nous voulons pousser cette dernière à proposer des places à l'entreprise Mobility, afin que les locataires puissent bénéficier, au bas de leur immeuble, d'une voiture qu'ils peuvent réserver sur Internet et qui leur évite les frais fixes d'un véhicule personnel. Travailler sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens, c'est aussi essayer de réduire les frais fixes auxquels nous sommes tous confrontés. La place de parking accolée au logement fait partie des frais fixes particulièrement douloureux dans ces périodes où les ménages sont serrés financièrement. Nous proposons donc que les gens puissent accéder à une autre mobilité grâce à Mobility.

Cela étant, il ne serait pas de bon augure de laisser ces voitures au fond d'un garage et d'attendre qu'elles soient utilisées. Parce que c'est une réelle politique publique que la Ville de Genève doit mener, nous proposons un troisième amendement, consistant en la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

«– à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés.»

Avec cette campagne de promotion, c'est-à-dire des papillons dans les boîtes aux lettres, nous permettrons aux gens de comprendre comment fonctionne le système Mobility et où ils peuvent trouver une voiture, qu'elle soit parquée en surface ou dans un parking de la GIM.

Par ailleurs, nous sommes très satisfaits qu'au moins un des amendements que nous avons proposés en commission ait été accepté. Il concerne les services de la Ville de Genève et a été intégré dans la motion amendée en commission. Nous saluons ainsi le fait que cette motion demande à la Ville de Genève de conclure des contrats d'entreprise avec Mobility, à savoir que les véhicules utilisés par les fonctionnaires de la Ville de Genève en semaine puissent être mis à disposition de la population le soir et le week-end. Cela ne changera rien aux habitudes des fonctionnaires de la Ville de Genève, mais cela aidera les habitants des quartiers dans lesquels la municipalité a des places réservées.

En résumé, nous proposons que dix places de parc supplémentaires soient proposées par la Ville à l'entreprise Mobility, qu'une campagne de publicité soit faite dans les secteurs visés pour développer l'auto-partage, et que la Ville de Genève et ses services utilisent des voitures Mobility qui puissent être mises à

disposition de la population quand les fonctionnaires ne les utilisent pas. Enfin, nous demandons d'évaluer ces mesures après trois ans, pour voir si notre action a eu des effets et s'il faut l'intensifier ou l'abandonner. Voilà, Monsieur le président, je viens déposer ces trois amendements sur votre bureau.

M^{me} Annina Pfund (S). Le Parti socialiste salue cette motion qu'il trouve intéressante et importante. Par contre, nous souhaitons quand même qu'il y ait moins de voitures et plus de vélos... Mais ce sera pour une prochaine fois.

Nous soutiendrons les amendements déposés par les Verts, et nous en déposons également un, que je vous lis:

Projet d'amendement

Remplacer dans la première invite et la troisième invite le mot «Mobility» par «entreprises d'auto-partage».

En effet, s'il existe un jour d'autres sociétés que celle citée dans la motion, il conviendra aussi de leur donner la possibilité de bénéficier des avantages proposés.

Le Parti socialiste trouve important que la Ville de Genève soutienne activement le développement de l'auto-partage. Mon collègue Vert vous a déjà lu les statistiques en ville de Genève: ce sont des statistiques qu'à titre personnel je trouve déplorables. Il est regrettable que la société Mobility, qui a pour l'instant le monopole, n'ait pas plus bougé... Surtout dans les quartiers surchargés en voitures et où des problèmes de parcage très aigus se posent, tels que les Eaux-Vives ou Champel, nous souhaitons que des places soient mises à disposition soit par la GIM, soit en surface par l'intermédiaire du Conseil d'Etat. Effectivement, l'amendement demandant de mettre à disposition des places de parc en surface est important, parce que les automobilistes, surtout les femmes seules, préfèrent garer leur voiture en surface. Voilà, Mesdames et Messieurs, je me permettrai de reprendre la parole si nécessaire.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). La motion qui nous occupe a été passablement amendée durant les séances de commission et, visiblement, elle continue à l'être dans ce plénum. Le groupe radical acceptera cette motion, qui incite à l'auto-partage en mettant davantage de véhicules à disposition dans les quartiers, puisque c'est là où il en faut, effectivement. Cette incitation a pour objectif de baisser la densité du parc automobile et nous savons que, lorsque des véhicules d'auto-partage sont à disposition, c'est ce qui se passe assez rapidement.

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

Il nous semble aussi intéressant de mettre à disposition de la population des véhicules Mobility, ou autres, que les fonctionnaires de la Ville utiliseraient en journée en lieu et place de véhicules appartenant au parc de la Ville. De même, il nous paraît intéressant que les résultats de l'auto-partage, dans l'hypothèse où la densité du parc automobile baisserait, puissent être évalués au bout d'un certain temps. Cette motion vise à favoriser une autre mobilité, mais sans contrainte, sans interdiction. Il ne s'agit pas ici d'opposer une forme de mobilité contre une autre, mais, au contraire, de proposer un outil supplémentaire pour régler le problème endémique de la circulation en ville de Genève et les nuisances qui l'accompagnent.

Les arguments avancés à l'appui de cette motion nous semblent raisonnables. Il s'agit de faire un test et nous pensons que c'est une manière intelligente de démarrer ce type de mesures et, ensuite, d'évaluer la suite à donner. Nous accepterons donc la motion ainsi que le premier amendement des Verts. Nous accepterons également le troisième amendement des Verts, en vue de mener une campagne de sensibilisation dans les quartiers concernés. Nous rejoignons également la position de la préopinante socialiste s'agissant de l'amendement visant à remplacer le mot «Mobility» par «entreprises d'auto-partage». Effectivement, aujourd'hui, Mobility a l'exclusivité, mais il se peut que le marché s'ouvre prochainement. Pour toutes ces raisons, le groupe radical acceptera cette motion ainsi amendée et vous prie d'en faire de même.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'est toujours prononcé en faveur de mesures de protection de l'environnement ayant un caractère incitatif plutôt que contraignant. La motion dont nous parlons ici va dans ce sens, ce dont nous nous réjouissons. Plutôt que de supprimer des places de parc, il s'agit avec cette motion de promouvoir un usage intelligent de la voiture, puisqu'on sait que notre mode de vie exige mobilité, flexibilité, rapidité. Mais cela ne signifie pas qu'il faut absolument avoir sa propre voiture; cela ne signifie pas non plus que l'on peut toujours se déplacer en vélo ou en transports publics, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le concept Mobility offre à nos yeux un bon compromis entre notre mode de vie mobile et la nécessité de lutter contre les nuisances dues à un usage exagéré de la voiture.

Ce soir, les Verts présentent les mêmes amendements que ceux déjà présentés, débattus et refusés en commission Agenda 21. Une fois encore, nous allons refaire ici les débats menés en commission. Cela ne fera pas avancer nos travaux, mais nous allons nous lancer... A nos yeux, comme nous l'avons déjà expliqué en commission, la motion avec les amendements Verts est trop restrictive. Pour notre part, nous estimons que ce n'est pas à la Ville de faire la promotion de Mobility, sachant qu'il s'agit d'une entreprise en pleine expansion, qui est

même la plus grande entreprise au monde en matière de *car-sharing*, avec près de 80 000 clients rien qu'en Suisse!

En revanche, il nous semble important de mettre toutes les conditions cadres nécessaires pour promouvoir le développement et la visibilité de Mobility, ou d'une autre entreprise de *car-sharing*. Il s'agit, nous l'espérons, d'un moyen qui sera efficace pour encourager les Genevois à utiliser tous les moyens de transport à leur disposition, de façon équilibrée, responsable et la plus optimale possible.

Je note au passage, avec une certaine ironie, que les Verts sont finalement les victimes de leur propre dogmatisme, puisque, après avoir supprimé des centaines de places de parc, ils se plaignent qu'il n'y en ait plus assez pour les véhicules Mobility... Je dois dire qu'au sein du groupe démocrate-chrétien nous trouvons cela assez piquant.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien se prononcera en faveur de cette motion M-607, en refusant les amendements du groupe des Verts et en acceptant celui du groupe socialiste.

M. Alexandre Chevalier (L). Le résultat des travaux de la commission Agenda ne plaît pas forcément aux Verts et on peut comprendre leur frustration, puisque c'était une motion de leur groupe. En commission, les commissaires ont fait leur travail et ils ont trouvé un compromis rendant finalement cette motion acceptable, en tout cas pour le groupe libéral. Il est dommage que nous devions refaire le débat de commission ce soir, en séance plénière, comme l'a relevé M^{me} Chappuis, mais c'est le jeu démocratique, soit!

Cela étant dit, il nous semble que la première invite, qui demande de «définir, avec l'entreprise Mobility, des places de parc en surface dans les quartiers à forte demande», est une bonne chose, de même que la deuxième invite qui demande d'évaluer les effets de ces mesures. Par contre, nous émettons un bémol s'agissant de la troisième invite, qui demande de prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des véhicules Mobility. En effet, nous ne trouvons pas juste, en termes de marché public, que cela se fasse exclusivement avec Mobility. Nous déposons donc aussi un amendement visant à modifier ainsi la troisième invite:

Projet d'amendement

- (...) une part de leur parc automobile par des contrats d'entreprise avec *une entreprise de location de véhicules en car-sharing*, permettant (...)

Cela afin que les règles des marchés publics soient respectées.

Motion: promouvoir l'auto-partage avec Mobility

Quant aux amendements des Verts, nous les avons déjà refusés en commission et nous les refuserons aussi ce soir. Il faut quand même dire que, lorsque nous avons reçu les représentants de Mobility en commission, ceux-ci ont été très clairs: ils n'ont pas besoin de la Ville de Genève pour se développer, ils ne veulent pas que la Ville investisse des fonds publics pour une campagne de publicité et ils n'ont pas besoin de contrats de garantie de déficit. Après les avoir écoutés, la majorité de la commission a fait preuve de bon sens en supprimant les invites correspondantes. C'est avec le même bon sens que les libéraux voteront cette motion avec l'amendement que je viens de présenter.

M. Pascal Rubeli (UDC). Au sein de l'Union démocratique du centre, nous sommes clairement pour le libre choix des moyens de transport. Nous ne nous opposerons donc pas à la promotion du système Mobility, ou d'une autre entreprise. A cet égard, l'amendement du Parti libéral et celui du Parti socialiste disent à peu près la même chose et nous soutiendrons donc l'un ou l'autre.

Pour le reste, nous voterons la motion issue de la commission. Lorsque le représentant de Mobility a lu la deuxième invite initiale de la motion, visant à garantir un éventuel déficit sur trois ans, il a bien dit qu'il n'en avait pas besoin. Nous en sommes bien aise, parce qu'il s'agit d'une entreprise privée qui doit gérer elle-même tant ses profits que ses investissements. Voilà pourquoi nous refuserons les amendements du groupe des Verts.

M^{me} Annina Pfund (S). Le Parti socialiste regrette que l'Entente refuse les amendements des Verts. Je ne me ferai pas l'avocate de ce parti, mais je tiens quand même à dire que, si la commission a refusé ces amendements, rien n'empêche les Verts de les représenter en plénière, cela d'autant plus qu'après réflexion il s'agit de bons amendements. L'amendement concernant la garantie de déficit n'a pas été redéposé et je ne vois donc pas de quoi parle M. Rubeli – vous aurez la gentillesse de lui transmettre, Monsieur le président.

Il nous semble quand même que, si le Conseil municipal souhaite un développement de l'auto-partage axé sur certains quartiers, la Ville doit faire une publicité ciblée. Cela peut consister en un simple petit dépliant, mis à disposition par Mobility et envoyé, à l'occasion d'autres courriers, aux locataires de la GIM. Cette action peut être quasiment gratuite pour la Ville et nous voyons cela d'un oeil très positif.

Enfin, nous voulons préciser autre chose à l'intention du Parti libéral et, surtout, de l'Union démocratique du centre. Il nous semble que notre amendement a été mal compris, car il n'est pas du tout semblable à celui du Parti libéral.

Nous désirons remplacer le mot «Mobility» par «entreprises d'auto-partage», et non par «entreprise de location de véhicules en auto-partage». Nous visons uniquement l'auto-partage et non pas la location de véhicules en auto-partage et je ne sais quoi d'autre encore... Nous refuserons donc l'amendement du Parti libéral.

M. Eric Rossiaud (Ve). Avec Mobility, nous avons là un partenaire privé qui a une mission – osons le dire – d'intérêt public. Pour une fois que la Ville ne réinventerait pas la roue, pour une fois qu'elle ne réinventerait pas de toutes pièces la façon d'aller de A jusqu'à B, Mesdames et Messieurs, concluons ce partenariat, qui ne nous coûtera pas grand-chose. En soutenant cette entreprise, qui a déjà prouvé du haut de ses 40 millions de francs de chiffre d'affaires qu'elle peut se développer, nous marquerons vraiment et formellement l'intérêt que porte la Ville au développement de l'auto-partage. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut faire de la publicité autour de cette activité.

Par ailleurs, nous soutiendrons l'amendement du Parti socialiste, visant à avoir une vision générique de l'auto-partage, mais nous refusons l'amendement libéral, qui parle de *car-sharing* et qui dénature notre belle langue... Enfin, nous soutiendrons également l'amendement d'A gauche toute! qui demande d'encourager Mobility à proposer des véhicules performants énergétiquement et en matière d'émissions de CO₂. Nous vous invitons donc à voter cette motion avec ces amendements.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). D'abord, je répondrai à l'ancienne présidente de la commission Agenda 21, M^{me} Pfund, que nous n'avons pas l'intention de soutenir n'importe qui ou n'importe quoi... Pour les libéraux, il s'agit simplement d'élargir l'offre à d'autres entreprises qui pourraient proposer le même service que Mobility.

Ensuite, en ce qui concerne la promotion de l'entreprise Mobility, celle-ci s'est exprimée très clairement: elle a des services de communication et de promotion autrement plus performants que ceux de la Ville. En revanche, nous ne refuserons pas qu'une promotion de l'auto-partage soit faite dans les publications de la Ville de Genève et, pourquoi pas, dans ses publications habituelles. Mais nous ne voyons pas pourquoi ce soir nous devrions voter une invite qui aboutira nécessairement à un crédit, pour soutenir l'offre spécifique d'une entreprise qui a déjà son service de promotion. Voilà pour clarifier notre position.

Nous sommes favorables à ce que tout soit mis en œuvre pour promouvoir une mobilité intelligente dans notre ville et soutenons en particulier la deuxième

invite, qui demande d'évaluer les effets de cette politique après trois ans au plus tard. Car ce sont là les objectifs prioritaires de cette motion.

Deuxième débat

Le président. Je fais voter l'amendement de M. Rossiaud qui consiste à remplacer la première invite par le texte suivant: «– à proposer à l'entreprise Mobility un minimum de dix places de parcage, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale, en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté par 35 oui contre 29 non.

Le président. Le deuxième amendement de M. Rossiaud consiste à ajouter la nouvelle invite suivante: «– à demander au Conseil d'Etat de mettre à la disposition de l'entreprise Mobility des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté à la majorité (opposition du Parti libéral, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre).

Le président. Je fais voter le troisième amendement, toujours de M. Rossiaud, qui consiste à ajouter une nouvelle invite: «– à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés.»

Mis aux voix, cet amendement est accepté à la majorité (quelques oppositions du Parti libéral, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Ecuyer est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Chevalier est refusé à la majorité.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Pfund, visant à remplacer le mot «Mobility» par «entreprises d'auto-partage», est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Mis aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (opposition des libéraux).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à proposer aux entreprises d'auto-partage un minimum de dix places de parking, notamment dans les parkings gérés par la Gérance immobilière municipale, en des endroits divers de la ville de Genève à forte densité de voitures résidentes;
- à demander au Conseil d'Etat de mettre à la disposition des entreprises d'auto-partage des places de parc en surface sur le territoire de la Ville de Genève;
- à accompagner ces mesures d'une campagne de promotion ciblée sur les quartiers concernés;
- à évaluer les effets de ces mesures après trois ans et à rendre un rapport au Conseil municipal;
- à prendre des mesures rapides pour que les services de la Ville de Genève remplacent, autant que possible, une part de leur parc automobile par des contrats avec les entreprises d'auto-partage, permettant ainsi que d'autres personnes intéressées puissent bénéficier des véhicules réservés à la Ville de Genève lorsque celle-ci ne les utilise pas (soir, week-end, etc.);
- à encourager les entreprises d'auto-partage à proposer davantage de véhicules «propres», libérant moins de CO₂ dans l'atmosphère.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6.a) Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 avril 2003 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2005, intitulée: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets» (M-356)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées concernant notamment le triangle compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve, secteur élargi, pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier, cela en étroite collaboration avec les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A la base, la motion concernait le secteur de la caserne uniquement.

Toutefois, les auditions et débats qui ont eu lieu les 30 mars 2004, 24 août 2004 et 21 septembre 2004 ont relevé les points suivants:

- le secteur des Vernets est un «capharnaüm»;
- il revêt cependant un potentiel immense;
- les rives de l'Arve sont d'une grande pauvreté;
- il est nécessaire d'envisager une étude sur l'ensemble du triangle Vernets/Acacias (Arve-route des Jeunes-route des Acacias);
- il est constaté une réelle insuffisance de vision urbanistique;
- la mixité recherchée doit faire l'objet d'une vision intercommunale;
- la révision du plan directeur communal pourrait être l'instrument à même de traiter de ce périmètre;
- le lancement d'un concours pourrait également donner de bons résultats.

Ces apports ont conduit à l'amendement de l'invite lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2005.

En octobre 2005, la Fédération des architectes suisses expose les résultats du concours international qu'elle a organisé. Le secteur Praille-Acacias devient le centre d'intérêt majeur du développement urbain genevois. D'ailleurs, le discours de Saint-Pierre, du 5 décembre 2005, le mentionne explicitement comme étant l'un des principaux pôles de développement de Genève:

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport, 685.

A la suite de la votation du crédit extraordinaire de 850 000 francs le 18 janvier 2006 (rapport PR-399 A), la révision du plan directeur communal, dont le cahier des charges a été approuvé par les services cantonaux, est engagée. Dans ce cadre, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève élabore un avant-projet d'organisation spatiale, en mars 2006, devant servir de base au cahier des charges pour l'étude du secteur. Il est transmis au Conseil d'Etat le 11 octobre 2006.

En juin 2006, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) lance un mandat d'études parallèles sur l'ensemble du site Praille-Acacias-Vernets. Les communes sont invitées à prendre part au groupe d'évaluation. Toutefois, le droit de vote ne leur est pas accordé, malgré les demandes écrites formulées à plusieurs reprises par la Ville de Genève.

Menés par la FTI, le mandat d'études parallèles et les travaux du lauréat débouchent sur un *masterplan*, validé par le Conseil d'Etat le 9 mai 2007, décrivant les principes du développement de ce site stratégique, considéré comme un projet clé de densification par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et le concept spatial national.

La voix de la Ville de Genève finit par être entendue sur un certain nombre de points; ainsi, la mixité des affectations, absente sur son territoire au début du processus, est acquise. Par ailleurs, les lignes directrices de ce *masterplan* se rapprochent des options d'aménagement déclinées dans l'avant-projet d'organisation spatiale élaboré par le Service d'urbanisme en mars 2006.

Aujourd'hui, le projet aborde une nouvelle étape: celle qui consiste à engager les procédures de modification des limites des zones nécessaires à la concrétisation des propositions. Le processus, mis en place par la FTI et les services de l'Etat, vise l'adoption d'un nouveau régime de zones de construction en septembre 2008.

Le projet de modification des limites de zones est actuellement soumis au préavis des services techniques des municipalités concernées (Villes de Carouge, Lancy et Genève). Le Conseil municipal sera amené à se prononcer dans le courant du printemps 2008.

Dans ce cadre, il convient d'être attentif à ce que le projet de modification de zones garantisse:

- la mixité sociale envisagée et donc la réalisation de logements d'utilité publique;
- l'équilibre entre les logements et les emplois;
- les conditions de réalisation des équipements de proximité (école(s) primaire(s) notamment);
- l'aménagement du domaine public et la concrétisation d'espaces publics;

- la perception de la taxe d'équipement;
- la mise à disposition d'un outil d'aménagement adapté et pertinent, qui permette de piloter la succession des projets qui viendront concrétiser les options du *masterplan*.

L'ensemble de ces éléments sera relayé en temps utile par la proposition du Conseil administratif relative au projet de modification de zones précité ainsi que dans le cadre du plan directeur communal, en cours de révision.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

6.b) Motion du 19 février 2008 de M^{mes} Anne Pictet, Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Eric Rossiaud: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?» (M-771)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance des enjeux urbanistiques et financiers liés au projet de transformation du quartier de la Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- la position de la Ville de Genève, propriétaire de 6% des terrains du secteur, par ailleurs membre de la Fondation pour les terrains industriels de Genève, et commune concernée partiellement par ce secteur;
- l'absence d'informations régulières à ce sujet et de consultation des autorités municipales concernées;
- les rumeurs selon lesquelles le Conseil d'Etat, principal propriétaire des terrains, aurait déjà entamé des opérations immobilières, afin de vendre ces terrains et d'y laisser construire de nombreuses tours;
- l'absence dans le *masterplan* validé par le Conseil d'Etat d'objectifs clairs en matière de développement durable, d'espaces publics et de stationnement notamment;
- la volonté du Conseil d'Etat d'instaurer des procédures spéciales pour le projet PAV afin d'accélérer les réalisations, et les mesures déjà prises dans ce sens en matière de construction par le Département du territoire,

¹ Annoncée, 4004. Motion d'ordre, 4104.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- l’informer sur la stratégie d’aménagement retenue et sur les mesures déjà prises et celles à venir dans le cadre du projet;
- le renseigner sur les compétences dont dispose le Conseil administratif dans ce projet, ainsi que sur les implications de ce projet pour la Ville de Genève, notamment en matière d’équipements publics et de mobilité;
- veiller, dans la mesure de ses compétences, à appliquer les critères de développement durable dans la réalisation de ce projet.

M^{me} Anne Pictet (Ve). La motion M-771 des Verts a pour origine un besoin d’informations sur les implications du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) pour la Ville de Genève et sur le rôle joué par notre commune dans ce projet. L’absence de renseignements des élus et des citoyens en général au sujet de ce projet, les maigres informations égrenées ici et là dans la presse et des rumeurs grandissantes ont donné un tour inquiétant au futur développement du secteur.

Certes, les principes du développement du secteur sont consignés dans un plan stratégique, le *masterplan*, validé par le Conseil d’Etat au printemps 2007. Mais ce plan n’a pas de valeur juridique et ne lie aucunement les autorités. De plus, vouloir obtenir des informations en consultant ce *masterplan* n’est pas chose aisée, ce qui n’est d’ailleurs pas surprenant. En effet, le choix de ce plan repose précisément sur son ouverture, sa flexibilité. Une consultation du document permet néanmoins de constater que des questions de construction et de circulation sont centrales, tandis que les objectifs en matière d’environnement, d’espaces et équipements publics, et de mobilité, notamment, sont quasi inexistantes.

Faute d’informations, les rumeurs vont bon train. Par exemple, on entend que le Conseil d’Etat serait en train de revoir les règles de procédure, afin que les recours et autres oppositions éventuelles ne soient plus un frein à la réalisation des projets immobiliers. Le projet de loi de modification de zones qu’il va déposer cet automne devant le Grand Conseil vise le déclassement des zones actuellement industrielles en zone 2, un régime qui permet de se passer de plans localisés de quartier.

Le *masterplan* propose lui aussi d’appliquer un régime spécial, par secteur, permettant de réaliser les objectifs sans devoir passer par l’établissement de plans localisés de quartier. Or renoncer aux plans localisés de quartier, c’est notamment éviter la consultation des élus et de la population, et les éventuelles oppositions qui s’ensuivraient.

Selon une autre rumeur récente, l’Hôtel de police, situé dans le secteur des Vernets, devrait être soumis à une extension qui pourrait se réaliser sur les terrains occupés actuellement par les théâtres de la Parfumerie et du Loup. Ainsi,

l'absence d'objectifs clairement définis en matière d'environnement et d'espaces publics, notamment, l'éventuelle remise en question des règles de procédures habituelles et un manque de transparence patent sont autant d'éléments qui ont suscité de vives inquiétudes dans le groupe des Verts.

Nous estimons que le projet du PAV, de par son ampleur et ses enjeux urbanistiques et financiers majeurs, rend un débat démocratique et une participation de tous les acteurs concernés absolument nécessaires. C'est dans ce but que nous avons déposé la motion M-771 demandant au Conseil administratif de nous informer des compétences dont il dispose dans le cadre de ce projet, ainsi que des implications du projet pour la Ville. Or dans sa réponse récente à la motion M-356 intitulée «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets», le conseiller administratif M. Pagani donne plusieurs éléments de réponse à cette question.

Tout d'abord, le magistrat nous rappelle que, dans le cadre de la révision du plan directeur communal, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève a élaboré, en 2006, un avant-projet d'organisation spatiale devant servir de base au cahier des charges pour l'étude du secteur et, selon le magistrat, les lignes directrices du *masterplan* se rapprocheraient des options d'aménagement que l'on trouve dans cet avant-projet. Or ceci, pour nous, est à moitié rassurant, puisque les options choisies dans le *masterplan* ne tiennent pas compte d'éléments essentiels à nos yeux en matière d'aménagement, comme la mobilité, les espaces verts, les espaces publics et les équipements publics.

De plus, toujours dans la réponse à la motion M-356, nous apprenons que lorsque la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), dont la Ville de Genève est membre, a lancé un mandat d'études parallèles sur le site du PAV, les communes ont été invitées à prendre part au groupe d'évaluation, mais que le droit de vote ne leur a pas été accordé, je cite, «malgré les demandes écrites formulées à plusieurs reprises par la Ville de Genève». Puis nous apprenons que «la voix de la Ville de Genève finit par être entendue sur un certain nombre de points». Il semble donc que la Ville de Genève, bien que membre de la FTI et propriétaire d'une petite partie des terrains du secteur, n'a pas reçu d'emblée la possibilité de faire valoir ses objectifs et options, et n'a pu faire entendre sa voix qu'à force d'insistance et de persévérance. Les compétences dont dispose le Conseil administratif dans ce projet sont donc des plus fragiles et ténues, et nous appelons de nos vœux qu'il poursuive ses efforts pour être intégré autant que possible dans les processus d'évaluation, d'étude et de décision.

Enfin, concernant le projet de modification des limites des zones qui sera présenté cet automne au Grand Conseil, nous apprenons qu'il est actuellement soumis au préavis des services techniques des municipalités concernées, et que le Conseil municipal sera amené à se prononcer à ce sujet dans le courant de ce printemps. Le Conseil administratif nous dit vouloir veiller à ce que le plan de zones garantisse notamment la mixité sociale, l'équilibre entre les logements et

les emplois, l'aménagement d'espaces publics. Nous ne pouvons qu'appuyer le Conseil administratif dans cette démarche, mais nous regrettons d'avoir à nous prononcer sur un projet de déclassement avant même que le plan directeur communal nous ait été soumis et ait été adopté. La Ville de Genève aura ainsi à se prononcer ce printemps, par le biais d'un préavis, sur un déclassement qui pourrait être adopté avant même qu'une stratégie d'aménagement ait été clairement définie, et que des priorités aient été garanties par des documents liant les autorités.

Il reste donc dans l'élaboration du projet de développement du secteur compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve un certain nombre d'inconnues qui, selon nous, laissent à cette motion M-771 toute sa pertinence quant à sa demande d'informations régulières. Enfin, par cette motion nous souhaitons également encourager le Conseil administratif à poursuivre ses efforts pour se faire entendre auprès des autorités cantonales et pour obtenir la prise en compte de ses exigences en matière d'aménagement. C'est pourquoi nous vous invitons à renvoyer cette motion directement au Conseil administratif avec l'amendement suivant, qui concerne la troisième invite:

Projet d'amendement

- veiller, dans la mesure de ses compétences, à appliquer les critères de développement durable dans la réalisation de ce projet, *ainsi qu'à maintenir les institutions culturelles existant dans le secteur, notamment la Parfumerie et le Théâtre du Loup.*

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). En lisant attentivement la motion M-771, j'ai été interloqué par certains éléments avancés. D'abord, concernant «les rumeurs selon lesquelles le Conseil d'Etat aurait...», l'humeur des rumeurs et l'imbécillité qui s'y rattache devraient nous amener à être plus prudents dans nos fausses certitudes et à ne pas oublier que la rumeur est toujours mauvaise conseillère! Mais encore, le développement durable qu'on met à toutes les sauces! Ces termes qui, en fait, ne veulent pas dire grand-chose, mais qui ne mangent pas de pain et qui, partant, ne mènent nulle part! Car, en y réfléchissant quelque peu, tout devient obsolète par l'évolution naturelle des choses. Ce n'est pas moi qui l'affirme, vous avez dû apprendre cela à l'école: rien n'est durable, tout passe, tout lasse, tout casse et tout finit par disparaître!

Quant au *masterplan*, ce n'est pas un plan localisé de quartier, c'est le moins que l'on puisse dire. Je rappelle que tout PLQ doit se faire avec l'accord des communes concernées, et alors il sera temps d'intervenir, il ne sera jamais trop tard.

Pour ce qui est des opérations immobilières de l'Etat dont parle cette motion, c'est au Grand Conseil d'y veiller et non au Conseil municipal. Alors, laissons faire les choses qui ne se font pas encore... L'Union démocratique du centre refusera cette motion qui consiste, si l'on s'y rapporte, à mettre la charrue devant les bœufs!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste renverra cette motion directement au Conseil administratif, parce qu'elle nous permet de répéter ce que nous disons depuis de nombreux mois à propos du secteur Praille-Acacias-Vernets. En effet, comme cela a été dit tout à l'heure, il n'est pas de la compétence du Conseil municipal de porter ce plan d'aménagement, mais il est en tout cas de notre compétence de faire valoir notre opinion en la matière.

Informé sur la stratégie de l'aménagement, oui, certes, mais il faut dire que cette stratégie a été définie par le Canton et que ce projet a été porté plus particulièrement par le Département cantonal du territoire, qui a décidé de développer ce secteur. En juin 2007, le Parti socialiste genevois a écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de plusieurs remarques. Je ne résumerai pas ici la teneur de la position du Parti socialiste genevois dans ce courrier – d'ailleurs toujours sans réponse – mais je relèverai certains éléments qui me semblent importants.

Le Parti socialiste n'est pas opposé à une rationalisation des activités dans les zones industrielles, mais refuse très clairement de faire de cette zone, en particulier, une zone à haute valeur ajoutée, au détriment des activités de proximité. En effet, nous pensons important de conserver au centre-ville des activités industrielles et artisanales, ce notamment pour éviter des problèmes de mobilité. Mais il est également important de souligner que ces activités se développeront de toute façon dans la zone de Praille-Acacias-Vernets, car aujourd'hui nombre d'entreprises ont encore des droits de superficie qui courent. Je vais être précise: 62% des entreprises sont implantées sur des terrains de la Fondation pour les terrains industriels de Genève avec des droits de superficie allant de 30 à 99 ans! Donc, bien sûr, ce secteur va changer, mais c'est de la poudre aux yeux de dire qu'il va changer dans les mois qui viennent.

Raison pour laquelle le Parti socialiste a fait savoir que ces activités industrielles et artisanales devaient être prises en compte. En cela, il rejoint les préoccupations syndicales qui se sont manifestées notamment pour la conservation des emplois, car il ne saurait être question que ces petites et moyennes entreprises se trouvent rejetées à l'extérieur du canton, comme l'ont sous-entendu certains conseillers d'Etat, qui ont même dit, je cite, que «ces entreprises pouvaient être implantées sur France»! Pour le Parti socialiste, il est hors de question que les territoires se spécialisent à outrance et que la France n'accueille que les activités jugées déqualifiantes par les Genevois.

De la même façon, le Parti socialiste a fait valoir clairement qu'il ne saurait être question que les logements construits sur le territoire de la Praille-Acacias-Vernets ne soient accessibles qu'aux revenus moyens à supérieurs – et ce n'est pas moi qui l'invente. La planche du concours, appelée «quartiers à vivre», indique clairement qu'il n'y aura pas de logements pour les catégories défavorisées de la population, ni même d'ailleurs pour les catégories moyennes inférieures. En conséquence, le Parti socialiste constate que ce n'est pas un projet de mixité territoriale, ni de mixité d'activités et surtout pas de mixité sociale.

Evidemment, ce projet a continué à se développer et, à l'occasion des récentes élections nationales, ce projet est passé des mains du conseiller d'Etat Robert Cramer en charge du Département du territoire, à celles du conseiller d'Etat Mark Muller en charge du Département des constructions et des technologies de l'information. Mais il faut souligner que la grande partie du projet a été développée par le Département du territoire et que, là, il y avait moyen d'obtenir certains renseignements. En l'occurrence, ce projet a fait l'objet de plusieurs interventions du Parti socialiste cantonal, notamment de l'interpellation urgente écrite N° 538 du député Alain Charbonnier, qui demandait qui conduisait aujourd'hui le projet.

Sans revenir sur le choix de M. Genecand fait par le conseiller d'Etat Mark Muller, il faut rappeler que les milieux de l'architecture, de l'urbanisme et bien des gens qui étaient acquis à ce projet se sont élevés contre le fait que la conduite du projet soit entre les mains d'un expert financier plutôt qu'entre les mains d'un urbaniste. Or quelle n'a pas été notre surprise de constater qu'au bout de deux mois – loin de moi l'idée de critiquer les qualités intrinsèques de M. Genecand – la personne en question avait démissionné et qu'aujourd'hui les fonctionnaires choisis pour la conduite du projet, selon ce qui a été répondu à l'interpellation urgente de M. Charbonnier, se retrouvent sans chef de projet et continuent avec je ne sais quelles directives!

Le Parti socialiste a toujours les mêmes critiques envers ce projet. Nous rappelons que nous nous opposerons très clairement à la volonté, manifestée notamment par le conseiller d'Etat David Hiler, de brader les terrains de Praille-Acacias-Vernets qui, pour nous, sont un véritable bijou de famille. Nous devons garder ces terrains et octroyer des droits de superficie, car ce n'est que par la maîtrise du sol qu'on pourra aller vers des projets de qualité. Il faut rappeler qu'en cent ans un droit de superficie rapporte cinq fois le prix du terrain.

Puis, on entend beaucoup dire qu'il y aura abandon de la zone de développement au profit de la zone ordinaire. Pour le Parti socialiste, il est hors de question de se passer de la zone de développement, qui seule permet véritablement de contrôler le type de logements qui seront construits, qui seule permet de dévelop-

per des plans localisés de quartier. Or qui dit plans localisés de quartier dit aussi compétence de la commune pour intervenir sur l'aménagement, ce qui répond d'ailleurs à l'une des invites de la motion, qui demande comment peut intervenir la commune.

Aujourd'hui, le projet de Praille-Acacias-Vernets n'est pas autre chose qu'un projet qui s'impose comme la victoire du capital financier, au lieu d'être un véritable projet urbanistique d'envergure, répondant aux besoins prépondérants de la population. Il faut également dire que requalifier cette zone, c'est aussi garantir des espaces publics de qualité. Or, si l'on se réfère à des projets analogues menés notamment dans le canton de Zurich, ce ne sont pas moins de plusieurs millions qui sont nécessaires pour arriver à développer ce type de projet.

Très clairement, pour le Parti socialiste, le projet de Praille-Acacias-Vernets permet de focaliser toute l'attention sur ce secteur et sur une réalisation de logements qui n'interviendra pas avant plusieurs années, de sorte à se désintéresser des grands projets comme les Communaux d'Ambilly, la Chapelle-Les Sciers, les Vergers à Meyrin. Cela, pour le Parti socialiste, ce n'est pas tolérable, car ce n'est pas ainsi qu'on va résoudre la crise du logement.

Enfin, ce projet permet de ne pas envisager des projets de déclassement d'envergure, tels que préconisés notamment par le plan directeur cantonal. Il permet, encore une fois, d'éviter de répondre à la question des moyens qu'on se donne pour lutter contre la crise du logement. Raison pour laquelle, certes, nous renverrons au Conseil administratif cette motion, car nous sommes convaincus que c'est un vrai sujet de débat, mais en rappelant qu'à peu près tous les partis ici ont des députées et des députés qui pourraient intervenir au niveau cantonal. Cela afin de donner un peu plus de contenu urbanistique, un peu plus de démocratie à ce projet et, surtout, afin de porter les autres grands projets que j'ai cités tout à l'heure, de sorte à résoudre vraiment la crise du logement.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le président, ainsi que l'ensemble du bureau, pour la communication que vous avez faite me concernant en début de séance, qui m'a beaucoup touché.

En préambule, je dirai que le groupe démocrate-chrétien est historiquement attaché à ce projet de la plus haute importance pour Genève, que de nombreux magistrats démocrates-chrétiens ont porté depuis fort longtemps. Nous constatons que la motion M-771 est, certes, très intéressante. Cependant, il nous semble qu'il y manque quelques questions sur les visions stratégiques concernant notre économie, notre fiscalité et nos emplois. Toutes ces questions seront posées par notre groupe dans un avenir proche.

Nous nous devons d'appréhender tous les enjeux de ce nouveau cœur urbain d'une agglomération de plus d'un million d'habitants dans le futur. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien, dans une volonté rassembleuse, désire une discussion en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). A notre sens, l'objet de cette motion M-771 n'est pas tant de savoir ce que propose le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) ou ce qu'il ne propose pas, ce qu'il offrira ou non aux citoyens de demain. Il nous semble que l'objet de cette motion est plutôt de voir dans quelle mesure le Conseil municipal a la possibilité d'être informé, via le Conseil administratif, de l'évolution de ce projet.

Ce projet, tout comme la problématique de l'agglomération et celle, mentionnée par ma préopinante socialiste, de la création de logements dans des déclassés périphériques, comme les Communaux d'Ambilly ou les Vergers, est un des trois grands défis que notre canton devra affronter ces prochaines années. Effectivement, c'est un des projets qui créera le nouveau visage de Genève. Mais à ce stade, comme l'a rappelé ma préopinante Verte, nous sommes en présence d'un *masterplan* qui n'est rien d'autre qu'un schéma directeur, qui n'est pas un objet juridique en soi et qui ne lie donc nullement les autorités. Il s'agit d'une image qui définit un certain périmètre ainsi qu'un certain nombre de programmes: logements, activités, équipements publics. Pour l'instant, on nous propose une image, mais il est vrai que des questions se posent par rapport à celle-ci.

La Ville, en la matière, est concernée à plus d'un titre: d'une part en tant que propriétaire, puisqu'elle possède environ 6% des terrains du périmètre du PAV, et d'autre part en tant qu'entité politique. Il nous semble donc que le Conseil municipal a droit à des informations sur la stratégie d'aménagement que le PAV entend suivre. Il nous semble aussi que le Conseil municipal a droit à des informations sur la structure du projet, sur le rôle et les compétences que la Ville entend faire valoir. De même, il est indispensable, comme le souhaite la motion M-771, que le développement durable soit pris en considération dans le cadre de ce projet. Par développement durable, on entend notamment la problématique de la densification, de la mixité, qu'elle soit fonctionnelle ou sociale, et celle de la circulation, qui n'est pas innocente en la matière.

Si nous, groupe radical, acceptons de renvoyer cette motion directement au Conseil administratif, il ne faut toutefois pas comprendre cette décision comme étant un signe d'humeur à l'égard du Canton qui serait, par hypothèse, taiseux en la matière. En fait, il nous semble simplement normal, dans le cadre d'un projet dont l'importance égale celle d'un plan directeur cantonal ou communal, que les parties concernées soient informées de la même manière. Nous renverrons donc cette motion directement au Conseil administratif.

M. Alexandre Chevalier (L). Cette motion a le mérite de demander des informations sur un projet important pour les Genevoises et les Genevois, un projet phare en matière d'aménagement pour notre canton, qui déclenchera, nous l'espérons, l'enthousiasme de l'ensemble des collectivités, que ce soit le Canton ou la Ville de Genève.

En l'occurrence, nous, groupe libéral, renverrons cette motion au Conseil administratif, mais nous émettons toutefois un bémol sur la manière dont elle est rédigée. En effet, nous y voyons une certaine méfiance vis-à-vis du conseiller d'Etat en charge, M. Muller, qui a fait en sorte de mener ce projet sans qu'il soit complètement politisé, pour qu'il puisse réunir le plus grand nombre d'intervenants et qu'il soit défendu par l'ensemble des partis et de la population. Cette méfiance est dérangeante, surtout parce qu'elle remet en cause un projet essentiel dans le développement de la ville et du canton de Genève.

Puis, même si nous, Conseil municipal, avons droit à un certain nombre d'informations, il ne faut pas oublier que la Ville de Genève ne détient que 6% à 7% des terrains concernés. A ce titre, je crois qu'il faut raison garder et ne pas exagérer l'importance de la Ville dans ce projet.

Cela dit, sur le fond, cette motion ne mange pas de pain: elle demande simplement des informations et nous ne nous plaindrons pas si les conseillers municipaux les obtiennent. C'est pourquoi nous voterons cette motion.

M. Pierre Rumo (AGT). Concernant cette motion, je pense qu'il faut séparer deux zones, c'est-à-dire celle de la Praille et celle d'Acacias-Vernets. Si nous espérons que la Ville de Genève pourra faire valoir ses idées dans l'aménagement de la zone Acacias-Vernets, notre groupe est en revanche beaucoup plus circonspect concernant la zone Praille. En effet, nous avons peur d'un développement quelque peu monstrueux de ce quartier, notamment en raison du nombre d'emplois prévus, qui paraît disproportionné. Le *masterplan* prévoit de nombreux emplois dans le domaine de la finance, de la publicité, des nouvelles technologies, je cite là M. Xavier Comtesse, d'Avenir Suisse, qui a même vu dans ce projet la patte d'une «nouvelle race» de conseillers d'Etat, laissant certains ex-conseillers d'Etat et autres conseillers encore en fonctions complètement sur la touche, selon lui.

En l'occurrence, il nous semble que ce *masterplan* est d'abord un «coup» financier, mais qu'on n'a pas du tout réfléchi au «coût» financier, c'est-à-dire aux conséquences en matière de voiries et d'infrastructures qu'impliquera ce projet de la Praille. Nous sommes donc très circonspects concernant ce *masterplan*. J'aimerais d'ailleurs souligner que la Fondation Braillard a également émis de grands doutes, notamment concernant les logements sociaux. Il est bien clair

qu'on ne construira pas 66% de logements sociaux et que même les 25% de logements d'utilité publique (LUP) paraissent peu probables compte tenu du prix des terrains.

En l'état, nous soutiendrons cette motion ardemment et nous voterons son renvoi au Conseil administratif, en espérant que le responsable du département des constructions et de l'aménagement, M. Rémy Pagani, saura défendre les compétences de la Ville sur ce dossier.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dirai d'abord quelques mots concernant le *masterplan*. Quand j'ai pris la tête de mon département, il y a une année, les choses étaient claires. La Fondation pour les terrains industriels de Genève, dans laquelle je siège en votre nom et celui du Conseil administratif, était chargée du mandat d'accompagnement de ce *masterplan*. En cours de route, la possibilité d'un déclassement, du point de vue technique, a été soumise à notre Conseil administratif. Puis, comme vous, j'ai appris par la presse que la FTI avait été mise hors course, si j'ose dire, et qu'un nouveau délégué avait pris la main sur ce dossier. J'ai aussi appris plus tard que ce nouveau délégué avait remis son mandat, pour des raisons obscures, et que toute cette affaire devait susciter une réflexion très intense au niveau du Conseil d'Etat, puisque ce dernier avait déchargé de leur travail quotidien huit hauts fonctionnaires, pendant une dizaine de semaines, pour qu'ils réfléchissent à ce *masterplan*.

Il m'a été demandé de me prononcer sur la proposition de déclassement du Conseil d'Etat, mais, par prudence, je ne me suis pas engagé sur ce terrain, car j'estimais les choses trop mouvantes, et heureusement! Je m'en suis félicité après coup, puisque nous sommes aujourd'hui complètement dans le bleu. Nous n'avons aucun renseignement, le conseiller d'Etat, M. Mark Muller, se réservant la primauté des informations sur les réflexions de cette superbe *task force* pour essayer de sortir ce dossier de l'ornière. Voilà en ce qui concerne la réalité, mais je veux bien faire miennes les préoccupations que vous avez. J'essaierai d'aller à la pêche aux informations officielles, je vous le garantis.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, nos moyens sont extrêmement limités, puisque ce périmètre est à moitié sur la Ville de Genève, qu'une bonne partie est sur la Ville de Carouge et une autre sur la Ville de Lancy. Concernant l'ensemble du *masterplan*, c'est quand même un cinquième du territoire de la Ville de Genève qui est en jeu, où seulement 6% des terrains nous appartiennent. Ces terrains sont ceux du parking et de la piscine des Vernets et celui de la Voirie. Malheureusement, nous n'avons pas encore acquis les terrains de la caserne des Vernets – j'espère les acquérir – pour y prolonger un éventuel quartier ou éco-quartier.

Nous sommes donc quasiment impuissants, si ce n'est que nous aurons des préavis à donner et qu'il s'agira de nous forger tous ensemble une position. J'entends bien faire passer au niveau du plan directeur municipal la conception commune que nous allons définir. Nous vous ferons des propositions d'aménagement de cette partie de notre territoire et vous aurez à vous prononcer assez rapidement, puisque le plan directeur communal vous sera présenté dans les prochains mois. Vous aurez donc à prendre position sur des stratégies qu'évidemment l'Etat aura initiées, mais vous aurez votre mot à dire sur cette question.

Lors de la réponse à cette motion, je vous préciserai les choses. En l'occurrence, j'espère que les informations nous seront données directement par le Conseil d'Etat, et non par la presse!

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Pictet est accepté à la majorité (opposition de l'Entente et de l'Union démocratique du centre).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

Le président. Je fais voter maintenant le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement... Monsieur de Kalbermatten?

M. Alain de Kalbermatten (DC). Monsieur le président, je retire ma demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président. Ce qui veut dire que cette motion amendée est renvoyée directement au Conseil administratif.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- l'informer sur la stratégie d'aménagement retenue et sur les mesures déjà prises et celles à venir dans le cadre du projet;
- le renseigner sur les compétences dont dispose le Conseil administratif dans ce projet, ainsi que sur les implications de ce projet pour la Ville de Genève, notamment en matière d'équipements publics et de mobilité;

- veiller, dans la mesure de ses compétences, à appliquer les critères de développement durable dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'à maintenir les institutions culturelles existant dans le secteur, notamment la Parfumerie et le Théâtre du Loup.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Mesdames et Messieurs, je viens de recevoir une motion d'ordre du groupe des Verts, que nous voterons encore ce soir, puisque l'article 52 de notre règlement prévoit que nous traitons les motions d'ordre tout de suite. Cette motion d'ordre demande que notre séance du 11 juin 2008 à 20 h 30 soit supprimée, en raison du match de football Suisse/Turquie. Je passe la parole à M. Buschbeck.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Monsieur le président, notre intention n'était pas de faire le débat maintenant, mais simplement de déposer cette motion d'ordre afin de pouvoir la voter lors de notre prochaine séance. Je pense que personne n'a envie d'en débattre maintenant, mais si vous voulez appliquer le règlement à la lettre, Monsieur le président, nous pouvons le faire.

Le président. Oui, car il ne devrait pas y avoir un grand débat, du moins je l'espère... (*Protestations.*) Bon, Mesdames et Messieurs, le bureau a décidé que nous débattons de cette motion d'ordre au début de notre première séance du mois de mai. Je vous donne déjà le préavis du bureau: compte tenu de tous les points à l'ordre du jour et du peu d'objets que nous avons traité durant ces trois jours, nous trouvons un peu dangereux de supprimer une séance du Conseil municipal. Ce d'autant que plusieurs nouveaux objets ont encore été déposés ce soir, en plus de ceux qui ont été annoncés mercredi.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposés le projet d'arrêté, les motions et la résolution suivants:

- PA-82, de *M^{mes} Maria Pérez, Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Hélène Ecuyer, Catherine Gaillard, Charlotte Meierhofer,*

MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Internalisation des concierges, nettoyeuses et nettoyeurs qui travaillent pour la Ville de Genève»;

- M-794, de *MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, Adrien Genevand, Rémy Burri, Guy Dossan, M^{mes} Christine Camporini, Anne-Marie Gisler et Patricia Richard*: «Libre choix et complémentarité en matière de petite enfance: des bons de garde»;
- M-795, de *M^{mes} Anne Pictet, Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard*: «FSC: pour une gestion exemplaire et durable de nos forêts»;
- M-796, de *M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Christiane Olivier, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Silvia Machado, Isabelle Brunier, Nicole Valiquier Grecucio, Annina Pfund, Mary Pallante, MM. Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Thierry Piguet, Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi et Gérard Deshusses*: «Promotion du sport et de l'activité physique tous âges par des équipements sportifs de proximité»;
- M-797, de *MM. Simon Brandt, Jean-Charles Lathion et Pascal Rubeli*: «Désinvestissons pour réduire la dette»;
- R-110, de *MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexis Barbey*: «Halte aux structures bicéphales à la tête des départements!».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-286, de *M. Jean-Marc Froidevaux*: «En quelle saison fleurit l'aubette?»;
- QE-287, de *M. Simon Brandt*: «Etablissements publics: une exhaustivité aussi dans la transparence».

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5514 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5514 |
| 3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 janvier 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs destiné à la fabrication de supports pour l'affichage des manifestations pour les institutions, associations ou groupements locaux, sans but lucratif (PR-593 A). Suite du premier débat | 5514 |
| 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 février 2008, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29656-231 qui prévoit la construction d'un bâtiment de logements sur trois parcelles situées à la rue Edouard-Rod, feuille 33 du cadastre de la Ville de Genève (PR-601 A). | 5523 |
| 5. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 15 mars 2006 de M. Eric Rossiaud, M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, M. Alpha Dramé, M ^{me} Anne Moratti Jung, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis, François Gillioz, M ^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Marc Dalphin, Olivier Norer et Roberto Broggin, renvoyée en commission le 16 octobre 2006, intitulée: «Mobility: pour un effort public en faveur d'une mobilité intelligente» (M-607 A) | 5533 |
| 6.a) Réponse du Conseil administratif à la motion du 9 avril 2003 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2005, intitulée: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets» (M-356) | 5555 |
| 6.b) Motion du 19 février 2008 de M ^{mes} Anne Pictet, Anne Moratti Jung, Sandrine Burger, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, MM. Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Eric Rossiaud: «Praille-Acacias-Vernets: à quand notre tour?» (M-771) . . . | 5557 |

7. Propositions des conseillers municipaux	5568
8. Interpellations	5569
9. Questions écrites	5569

La mémorialiste:
Marguerite Conus